

CORNIMONT

Infos



Bulletin Municipal
Numéro 75
Mai 2025

20 ANS FFS





Édito

Chers Counehettes, chers Counehets,
Chers amis,

Alors que le printemps s'épanouit pleinement, j'ai le plaisir de partager avec vous les dernières actualités de notre commune à travers ce bulletin.

Dans un monde confronté à des défis complexes, où les informations bouleversent souvent notre quotidien, souhaitons que nos communes demeurent des lieux où l'entraide et les initiatives collectives révèlent toute leur force et leur importance.

En avril, le budget communal a été voté à l'unanimité, témoignant de l'engagement collectif pour mener à bien les projets. Les actions entreprises s'inscrivent dans une démarche visant à améliorer notre cadre de vie, à soutenir au mieux les initiatives locales et à répondre aux besoins de nos concitoyens.

En ce qui concerne la fiscalité, le choix a été fait de ne pas augmenter la part communale des impôts fonciers bâtis et non bâtis, les derniers leviers restant accessibles aux communes. Seules les bases fixées par l'État seront automatiquement modifiées.

Nous devons toutefois rester prudents face à la loi de finances 2025 qui a pris en compte l'important déficit de l'État, ce qui de ce fait impacte nos dotations.

Une note d'optimisme : dans ce bulletin, vous découvrirez l'avancée de nos projets, qu'il s'agisse des travaux en cours dans les bâtiments communaux et sur les terrains sportifs, des améliorations en matière de voirie ou encore du développement de la maison de santé et de l'éco auberge du Grand Ventron.

Grâce au soutien indispensable des différentes collectivités territoriales et de l'État, les programmes d'investissements prévus ces dernières années pourront se concrétiser. Ce partenariat essentiel permettra de donner vie à des projets ambitieux au service de notre commune et de ses habitants.

Nous vous présenterons également les initiatives mises en place pour renforcer nos services périscolaires, ainsi que les événements à venir, qu'il s'agisse d'animations locales ou associatives. Ces dernières jouent un rôle essentiel dans la dynamisation de la vie de notre commune et au maintien du lien social.

Ce printemps, nous célébrerons des anniversaires marquants : les 20 ans de l'Espace Culturel et Social de la Pranzière et les 40 ans de la radio locale Résonance FM. Ces événements reflètent l'engagement et la vitalité de notre communauté au fil des années. À cela s'ajouteront des rendez-vous incontournables tels que le Festival Itinérance avec le concours de l'association Ballast, la Semaine du Paysage organisée par la CCHV, ainsi que la Fête de l'Eau et de la Transition Écologique. Toutes ces initiatives mettent à l'honneur notre patrimoine naturel et nos valeurs écologiques.

Nous ne manquerons pas d'honorer le 80^{ème} anniversaire de l'Armistice au travers de nos rendez-vous patriotiques.

Ces moments forts seront autant d'occasions de se rassembler, d'apprendre et de célébrer ce qui fait la richesse de notre territoire.

Ensemble, continuons à construire un avenir à la hauteur de nos ambitions, en préservant l'esprit de solidarité et de cohésion qui fait la force de notre commune.

Bien chaleureusement.

Marie-Jo CLÉMENT



Édito	p.2
Actualités.....	p.3
Budget.....	p.9
Santé.....	p.15
Sécurité.....	p.16
Travaux.....	p.18
Environnement	p.19
Animations	p.22
ECSP	p.25
Jeunesse	p.28
Social	p.34
Associations	p.36
CCHV	p.38
Économie.....	p.42
Hommage.....	p.43
État civil.....	p.43

Directeur de publication : Marie-Jo CLÉMENT

Rédaction : Mairie de Cornimont
Stéphanie TIHAY – Marie-Josée FRANÇOIS

Conception, mise en page et impression :
Imprimerie L'ORMONT à Saint-Dié des Vosges

Crédit photos : Illustrations : Freepik

Les commerçants et artisans, Résonance FM, le collège, la CCHV et les services de la Mairie.

1^{ère} de Couv : ECSP

Couverture arrière : ESCP

Horaires de la Mairie :

Du lundi au jeudi :

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



Horaires de l'Agence Postale :

Du lundi au vendredi :

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

L'éco auberge du Grand Ventron



Vue extérieure

Une réunion publique est prévue le mardi 27 mai à 19h à la salle des fêtes de Cornimont

Après quelques vicissitudes, le projet de requalification de l'auberge du Grand Ventron, engagé depuis 2022 en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV), est en bonne voie de concrétisation.

Pour rappel, ce projet doit répondre à plusieurs enjeux : la préservation du patrimoine naturel du site de la Réserve Naturelle, sa vocation d'accueil, la viabilité économique ainsi que la maîtrise des fréquentations.

L'étude de maîtrise d'œuvre

Après de nombreux aléas, nous sommes en mesure d'annoncer que la phase PRO est actée. Elle est menée par le nouveau bureau d'études BOUILLON/BOUTHIER, ce dernier a été engagé suite aux difficultés rencontrées avec l'équipe initiale. Le marché de consultation des entreprises a été lancé courant avril avec un retour des offres début mai.

Les espaces d'hébergement et de restauration seront entièrement améliorés et repensés pour répondre aux attentes de la clientèle actuelle. À ces installations, s'ajouteront un espace dédié à l'information et à la sensibilisation du public sur la Réserve Naturelle, un laboratoire de terrain pour les chercheurs et scientifiques ainsi qu'une salle de séminaire. Tout sera fait pour accueillir une clientèle variée en quête d'un cadre unique et inspirant.

Les travaux

Ils seront échelonnés sur 2 années (2025 et 2026) puisque la période hivernale nécessite l'arrêt du chantier.

Le désamiantage et les travaux en intérieur démarreront courant mai. Pour ce qui est du gros œuvre et des travaux VRD, ceux-ci ne sont autorisés qu'à partir du 1^{er} juillet de façon à respecter la quiétude de la faune.

Pour des raisons de sécurité, l'accès aux véhicules sera interdit sur le site durant les travaux. La route du Bockloch restera fermée aux véhicules automobiles pendant ce temps. L'accès par Ventron restera possible, mais ne permettra pas d'atteindre directement le sommet. Un itinéraire piétonnier sera aménagé afin de contourner le chantier et de rejoindre le bâtiment du Club Alpin Français ainsi que la partie sommitale.



Espace restauration

Courant juillet, le chantier jeunes porté par la Réserve Naturelle, l'ECSP et les clubs Vosgiens, sera impliqué dans ces aménagements.

L'éco auberge étant implantée au sein d'un espace sensible, certains travaux de renaturation seront réalisés (parvis, voirie sommitale, parkings) en privilégiant la perméabilisation des sols et les replantations avec les essences locales endogènes au site.

Le volet commercialisation et marketing

Parallèlement, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été sollicitée. Le bureau d'études Territoires et Avenir nous accompagne dans cette démarche, avec le soutien du PETR. Il est essentiel de travailler en amont sur plusieurs thématiques, notamment :

- ▶ La communication : conception d'un logo et élaboration d'un cahier des charges pour la création d'un site internet
- ▶ La commercialisation : identifier les types de clientèle, cibler les réseaux correspondants, prévoir les réservations pour se tenir prêt à l'horizon 2027
- ▶ Les activités scientifiques : le PNRBV, expert en la matière, développe cette approche en lien avec le bureau d'études afin d'attirer des chercheurs et scientifiques qui feront partie de la clientèle en basse saison. Des contacts sont en cours, les thématiques retenues concernent l'étude de la forêt, des zones humides et de la flore bien spécifique sur ces hauteurs.

Le volet financier

Le budget pluriannuel prévisionnel (2025-2027) = 3 500 000 € HT de travaux, mobilier et frais d'études compris, soit 4 200 000 € TTC (2 M € en 2025, 1,6 M € en 2026 et 0,6 M € en 2027).

A ce jour, les notifications des subventions connues s'élèvent à 1 100 000 €.

Il resterait à percevoir 1 525 000 € (en cours d'instruction), dont 900 000 € de fonds FEDER. L'ensemble de ces recettes devra couvrir 75 % du coût de l'opération.

Grâce à l'engagement des partenaires et des financeurs, l'éco auberge prend vie et espérons-le, s'imposera comme un véritable modèle de tourisme durable. Plus qu'un lieu de restauration et d'hébergement, elle deviendra un symbole d'harmonie entre préservation naturelle et développement local. Ce projet est la preuve qu'ensemble, nous pouvons construire un avenir où respect de l'environnement et innovation vont de pair.

Marie-Jo CLÉMENT

Réhabilitation école du Centre

Isolation et rafraîchissement des locaux

En 2024, le bureau d'études PIERRON a conduit une étude de faisabilité portant sur la rénovation complète du bâtiment scolaire. Ce projet inclut la réhabilitation de 6 salles de classe, ainsi que des espaces dédiés à la bibliothèque, à l'informatique, aux arts plastiques, aux bureaux administratifs et aux locaux communs.

En février 2025, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié à l'équipe BOUILLON/BOUTHIER. Les plans définitifs seront dévoilés au cours de l'été 2025, suivis de l'élaboration des dossiers de demandes de subventions

à l'automne. Le lancement des appels d'offres pour les entreprises est prévu au printemps 2026.

Le déménagement temporaire des classes dans divers bâtiments communaux se déroulera pendant les congés d'été 2026, avec une répartition entre Houlès et les Champs à Nabord. Le retour des élèves dans le bâtiment rénové est programmé pour la rentrée scolaire 2027.

Marie-Jo CLÉMENT



École du Centre

Comment sont prises les décisions en mairie ?



Réunion du bureau municipal

Dans un monde parfait, chacune des décisions prises ravirait l'ensemble des personnes concernées et même les autres. Malheureusement, ou plutôt heureusement, il n'en est rien. La vie serait bien monotone si nous étions tous toujours du même avis, si nous nous aimions tous exactement de la même façon. Mais c'est un autre sujet sur lequel, je ne m'aventurerais pas à débattre.

Tout d'abord, il y a plusieurs types de décisions, les urgentes, les importantes et toutes les autres. Si beaucoup sont étudiées en conseil municipal, certaines le sont en dehors. Madame le Maire et les adjoints se réunissent une fois par semaine pour débattre des sujets quotidiens qui ne requièrent pas de réunir tous les conseillers municipaux. Pour les autres, les affaires se déroulent plus ou moins de la même façon. Le point de départ d'une affaire commence soit par la demande d'un administré, l'observation d'un problème, d'un manque ou encore la découverte d'une vente « exceptionnelle ». L'élu détenteur de cette information en fait part au bureau municipal hebdomadaire. Se posent alors deux questions :

- ▶ La demande, observation, doléance, vente... est illégitime
- ▶ La demande, observation, doléance, vente... est légitime

Dans le premier cas, un refus sera notifié. Dans le second cas, il sera étudié plus en avant lors d'une réunion de la commission adéquate :

- ▶ La commune n'a pas les moyens financiers, humains, logistiques et les avantages apportés ne sont pas assez considérables pour s'engager plus avant
- ▶ La commune possède ou peut avoir les moyens financiers, humains, logistiques et le bénéfice pour la commune serait conséquent.

A nouveau la partie peut s'arrêter là dans le cas numéro 1. Pour le 2^{ème}, ce n'est pas gagné pour autant.

La commission ayant décidé de donner suite, le conseil municipal en sera avisé. D'ailleurs, elle fera part aussi des sujets qu'elle a jugés inopportuns. Si parmi les

conseillers une majorité désapprouvait la mise à l'oubli d'une idée, elle pourrait être réétudiée. A l'inverse, si ce qu'elle jugeait intéressant ne trouvait pas d'écho au conseil, alors il serait abandonné.

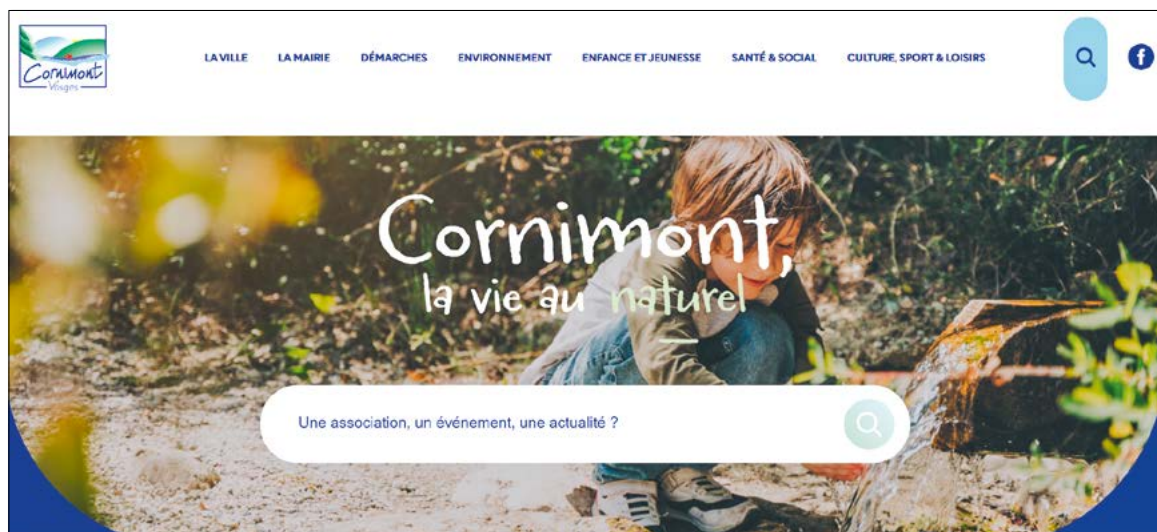
Le bureau, la commission ou le conseil a validé l'idée ! Place maintenant à l'action qui peut s'avérer longue et semée d'embûches. Entre les montages de dossiers en tout genre (faisabilité, subventions, accessibilité, sécurité...) et l'accueil du public, il y a pléthore de contretemps.

Mais, s'il y a une raison qui prime sur toutes les autres, c'est bien celle du bien commun. Nous nous devons de penser collectivement et non pas individuellement. Nous ne pouvons nous permettre de répondre à toutes les sollicitations d'ordre personnel qui desserviraient le collectif. Malheureusement, ces décisions sont bien souvent perçues comme une atteinte personnelle. Il n'en est rien. Nous ne disons jamais non pour « embêter » la personne. Heureusement d'ailleurs que nous ne fonctionnons pas ainsi par « règlements de compte ». L'ordre de priorité prévaut aussi le plus souvent. Nous nous efforçons de lister sur trois années, les différents travaux à réaliser. Trois ans, c'est court et long à la fois. Des imprévus peuvent survenir, nous obligeant à revoir l'ordre des actions à mener, la réfection d'une route à reporter d'un an pour en privilégier une autre. D'autant plus que nous privilégions toujours l'optimisation des travaux. Ainsi, une conduite d'eau à changer sur une route provoquera les travaux de réfection de toute la route afin de ne pas y revenir quelques années plus tard. C'est un gain de temps et financier que nous réalisons à la fois.

S'il peut s'avérer difficile de comprendre ces décisions d'un point de vue extérieur, elles sont toutes mûrement réfléchies tant d'un point de vue collectif, utile et financier.

Aurore CALVI

Nouveau site internet



Dans le bulletin du mois de mai 2024, nous avons annoncé l'obsolescence du site internet actuel de la commune. Après presque une année de travail et de rédaction pour le pôle communication composé de Jean-Claude GRAU, Marie-Josée FRANÇOIS et Stéphanie TIHAY, le nouveau site va bientôt être mis en ligne, nous vous tiendrons informés par nos moyens de communication habituels.

Vous pourrez le consulter sur : www.cornimont.fr

20 ans de l'E.C.S.P.



Inauguration

Le 1^{er} avril 2005, l'Espace Culturel et Social de la Pranzière ouvrait ses portes. Depuis, un long chemin a été parcouru, permettant à cette structure d'évoluer progressivement vers un centre social. Aujourd'hui, cette association soutenue par la commune, rayonne sur l'ensemble du territoire, attirant 60 % de ses utilisateurs au-delà des frontières de Cornimont.

Nous pouvons être fiers de ce projet collectif et

fédérateur porté à l'origine par les élus et fondé sur des valeurs communes telles que la laïcité, la solidarité, l'humanisme, la citoyenneté, ainsi que le bien-vivre et la convivialité.

Tout cela a été rendu possible grâce à la contribution de personnes motivées, ainsi qu'au soutien moral et financier de la CAF, qui nous a accompagnés tout au long de cette aventure.



Vernissage de l'expo

L'ECSP ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans l'engagement indéfectible des bénévoles, parmi lesquels figurent encore les pionniers qui continuent de prêter main-forte. À cela s'ajoute le dévouement d'un personnel compétent, avec à leur tête notre directeur, Laurent ANTOINE, dont le rôle a été crucial dans cette aventure.

Aujourd'hui, fort de ses 800 adhérents, le centre social est animé par une équipe de 4 personnes dynamiques à laquelle s'ajoutent des intervenants spécialisés. Ces derniers assurent des activités régulières dans des domaines variés tels que les arts, la culture, les sports et le bien-être. Les permanences sociales ainsi que certaines actions dédiées à l'enfance et aux familles sont réunies au sein de cette structure, offrant un véritable soutien et des ressources diversifiées à la communauté.

Le travail accompli dans le cadre de la Convention Globale Territoriale de services aux familles mérite d'être souligné. Cette initiative, menée par la Communauté de Communes, en partenariat avec la CAF, le Département et la MSA, illustre un effort collectif remarquable. Notre centre social y occupe une place centrale, jouant un rôle essentiel dans le déploiement des actions. Ces dernières résonnent harmonieusement à l'échelle de tout le territoire, renforçant le lien social et le soutien aux familles.

Cet anniversaire est également une occasion de se projeter vers l'avenir. Ensemble, continuons à faire du Centre Social ECSP un lieu où l'innovation, l'inclusion et l'ouverture s'épanouissent pleinement.

Dans ce monde agité, une note d'espoir ne fait pas de mal !

Marie-Jo CLÉMENT

La corne de Cornimont

L'EMBLÈME DE NOTRE COMMUNE

Cornimont tire son nom d'une corne d'Aurochs. Elle aurait été perdue lors d'une partie de chasse dans nos forêts vosgiennes. Perdue par Charlemagne, par un des seigneurs ou par un chasseur...

La question se pose : est-ce une légende ou la vérité ?

Ce cor de chasse a bien existé il y a 80 années, mais il a disparu de la mairie.

Une corne en métal argenté a été transmise à la famille SEVAGEN il y a 60 ans, propriétaire bien connu de la bijouterie « À la Corne d'Argent » qui était située rue de la 3^{ème} DIA.

Lors des vœux de 2025 à la population, les trois fils de Monsieur et Madame SEVAGEN ont souhaité faire don de cette corne à la commune de Cornimont.

Nous les en remercions chaleureusement.

Marie-Josée FRANÇOIS



Remise de la corne

Mouvement de personnel au sein de la commune

PLUSIEURS DÉPARTS À LA RETRAITE ET DES ARRIVÉES AUX SERVICES TECHNIQUES

- **Jean Luc MARION** entré dans ses fonctions en octobre 1988 : 37 années à s'occuper de la voirie et des abords de routes
- **Sylvie DESSAUVAGES** et **Yves CLAUDEL** travaillaient aux espaces verts depuis 2009 : 16 années à planter des bulbes, passer la tondeuse, déneiger les trottoirs, élaguer des bords de chemins et routes
- **Pierrette LAURENT**, depuis juillet 2014 était agent d'entretien au centre de polyactivité : 11 ans au service de la population, afin que cette salle soit toujours correctement entretenue et



Départs en retraite (de droite à gauche : Yves, Jean-Luc et Sylvie)



Nouveau personnel aux services techniques (de droite à gauche : Anne-Catherine, Simon et Dany)

prête à recevoir les nombreuses festivités.

Ces personnes ont été remplacées par :

- **Dany DESCAMPS** pour le poste de voirie
- **Anne-Catherine NOVAK-FATH** et **Simon PERRIN**, employés aux espaces verts

**Bonne retraite bien méritée
et bienvenue aux nouveaux embauchés !**

UN NOUVEAU POLICIER MUNICIPAL AU SERVICE DE NOTRE COMMUNE

Le gardien-brigadier Stéphane MIGNON a pris ses fonctions le 1^{er} mars dernier en remplacement d'Axel LELONG, chef de service de la police municipale, parti vers d'autres horizons.

Après avoir exercé les fonctions comme agent de surveillance de la voie publique en Haute-Savoie, il a endossé le rôle de policier municipal dans une ville voisine durant trois années.

Au-delà de la mission de surveillance et de prévention, il veille à faire respecter les réglementations locales, la sécurisation aux abords des écoles, la gestion du stationnement et l'intervention en médiation en cas de troubles de l'ordre public. En cas de nécessité, il peut également être amené à constater certaines infractions. Il exerce ses missions en étroite collaboration avec le Maire et la Gendarmerie Nationale.

Marie-Josée FRANÇOIS



Les finances communales

Les comptes de gestion, les comptes administratifs, les budgets prévisionnels et le taux des taxes d'imposition ont été votés à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal qui s'est déroulée le 11 avril dernier.

La commune gère **le budget principal** ainsi que **7 budgets annexes**: forêt - turbines (le Bâs et Travexin) - régie de chauffage urbain - maison de santé ainsi que les 3 budgets des lotissements (Daval, Gros Chêne et Plein Soleil.)

L'année 2024 aura été marquée par une situation budgétaire nationale délicate, des tensions géopolitiques entraînant des répercussions sur les marchés financiers, les jeux olympiques qui ont eu un impact économique significatif. L'inflation s'est stabilisée ainsi que les prix de l'énergie et des matériaux. Les salaires ont vu une augmentation de 5 points d'indice (soit entre + 0,6 % et + 1 % de hausse de salaire). Les recettes composées des dotations et produits des impositions sont restées stables mais figées pour certaines d'entre elles.

Les comptes administratifs 2024

Ils retracent les dépenses et recettes effectuées durant l'année écoulée et correspondent bien aux comptes de gestion établis par le comptable du Trésor Public.

Le budget principal de la commune qui représente 85 % de l'activité dégage un résultat positif de 1 167 000 € en fonctionnement et 2 190 000 € en investissement.

Les recettes et dépenses du budget communal :

- ▶ **Dépenses de Fonctionnement :** - 3 685 000 €
- ▶ **Les recettes de fonctionnement :** + 4 852 000 €, dont 45 000 € de report n-1
- ▶ **Les dépenses d'investissement :** - 1 948 000 € (*et - 795 000 € de restes à réaliser*)
- ▶ **Les recettes d'investissement :** + 4 138 000 €, dont 1 223 000 € de report n-1 (*et + 1 138 000 € de restes à réaliser*)

Les importants excédents budgétaires résultent des provisions effectuées en vue de financer les futurs programmes de travaux. L'équilibre pluriannuel (2025-2027) permettra ainsi de soutenir la création de l'éco auberge, à laquelle s'ajoutent la réhabilitation de l'école du Centre, l'agrandissement de la maison de santé et le programme voirie de la rue des Myrtilles.

BUDGETS PRÉVISIONNELS 2025

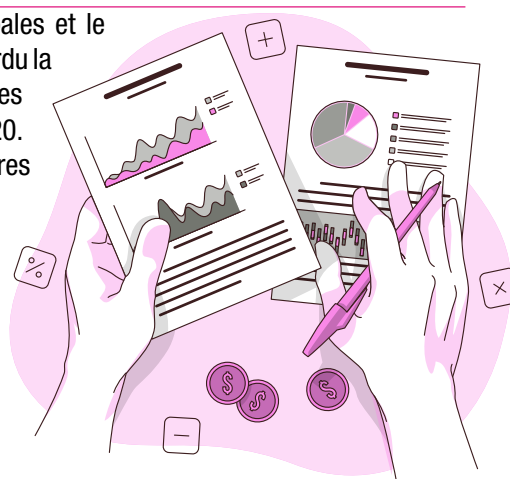
À la suite d'un travail en séminaire en décembre 2024 et d'un débat d'orientations budgétaires en mars, le budget primitif de la commune ainsi que ceux des 7 budgets annexes ont pu être élaborés.

Contexte fiscal

Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le transfert de la fiscalité professionnelle unique à la CCHV, la commune a perdu la dynamique des bases d'imposition. Ces recettes sont désormais compensées par une dotation figée, correspondant aux montants des années 2019-2020. En conséquence, la pression fiscale repose uniquement sur les propriétaires fonciers.

Contexte démographique

La population counehette diminue, passant de 3 134 habitants en 2024 à 3 108 en 2025. Cette baisse a un impact direct sur les dotations financières de l'État, la démographie étant l'un des critères déterminants.



LE BUDGET COMMUNAL

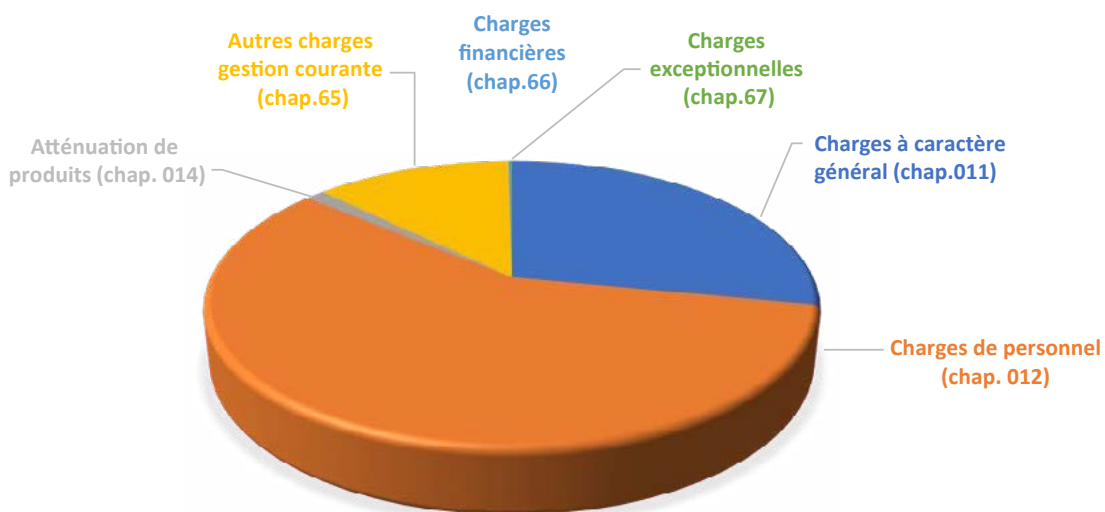
La situation financière est correcte, toutefois la prudence reste de mise.

PRÉVISIONS DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement en € (hors dépenses imprévues)	BP 2024	BP 2025	Evolution BP 2025/2024	Structure BP 2025
Charges à caractère général (chap.011)	1 053 307	1 014 007	-3,73%	28,07%
- achat matières et fournitures	555 328	509 002	-8,34%	14,09%
- services et prestations extérieures	45 900	50 337	9,67%	1,39%
- entretien, réparations, maintenances	268 000	254 500	-5,04%	7,04%
- assurances	25 000	29 040	16,16%	0,80%
- Autres charges à caractère général	159 079	171 128	7,57%	4,74%
Charges de personnel (chap. 012)	2 089 460	2 098 010	0,41%	58,07%
Atténuation de produits (chap. 014)	42 500	43 000	1,18%	1,19%
Autres charges gestion courante (chap.65)	443 573	450 236	1,50%	12,46%
- Indemnité élus + cotisations + formations	94 471	93 735	-0,78%	2,59%
- SDIS (pompiers), organismes de regroup., CCAS	140 571	143 471	2,06%	3,97%
- Subventions versées aux associations	184 000	184 000	0,00%	5,09%
- Subventions budgets annexes	8 430	8 430	0,00%	0,23%
- Autres charges de gestion	16 101	20 600	27,94%	0,57%
Charges financières (chap.66)	6 635	5 745	-13,41%	0,16%
Charges exceptionnelles (chap.67)	2 000	2 000	0,00%	0,06%
Total dépenses de gestion	3 628 840	3 605 254	-0,65%	99,79%
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 637 475	3 612 999	-0,67%	100,00%

Dépenses imprévues	50 000	50 000
Dépenses d'ordre	272 100	374 723
Virement à la section d'investissement	509 348	495 579
Total dépenses de fonctionnement	4 468 923	4 533 301

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les charges de gestion courantes sont étudiées de près pour éviter les dérapages (réduction de la durée de l'éclairage public – contrôles réguliers des fluides dans les bâtiments etc.).

Les dépenses de personnel devraient correspondre à la majoration des grilles indiciaires (GVT) et provisions pour les remplacements soit 0,40 %.

Les autres charges de gestion courante comprennent les participations à divers syndicats : Service Départemental d'Incendie et de Secours, Syndicat Mixte d'Informatisation, Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, mais aussi les indemnités des élus, les atténuations de produits et les charges exceptionnelles.

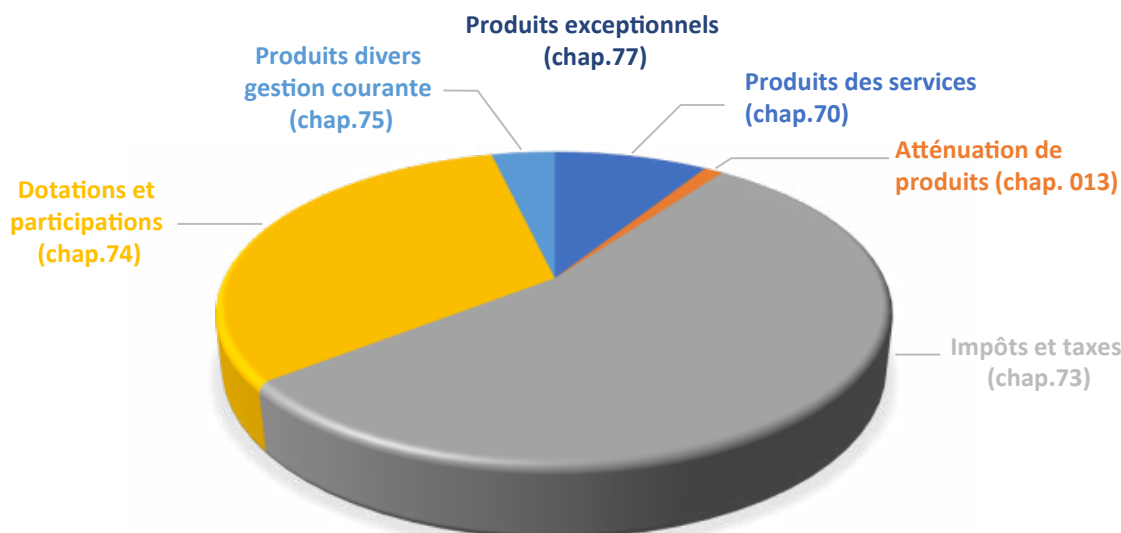
PRÉVISION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement en €	BP 2024	BP 2025	Evolution BP 2025/2024	Structure BP 2025
Produits des services (chap.70)	370 016	394 860	6,71%	8,88%
- redevances	140 800	153 550	9,06%	3,45%
- mise à disposition de personnel	167 616	163 560	-2,42%	3,68%
- autres produits	61 600	77 750	26,22%	1,75%
Atténuation de produits (chap. 013)	50 400	49 000	-2,78%	1,10%
Impôts et taxes (chap.73)	2 361 056	2 420 790	2,53%	54,42%
- Taxes habitation, foncières, TH secondaires	1 638 827	1 697 981	3,61%	38,17%
- Fiscalité reversée FPU	506 000	506 080	0,02%	11,38%
- FNGIR	44 729	44 729	0,00%	1,01%
- Autres produits fiscaux	171 500	172 000	0,29%	3,87%
Dotations et participations (chap.74)	1 381 036	1 421 307	2,92%	31,95%
-Dotation globale de fonctionnement	589 907	590 000	0,02%	13,26%
- Dotation solidarité rurale	507 052	550 000	8,47%	12,36%
- Dotations péréquation	55 000	51 000	-7,27%	1,15%
- Autres participations / dotations	229 077	230 307	0,54%	5,18%
Produits divers gestion courante (chap.75)	252 400	162 250	-35,72%	3,65%
- Locations immobilières	109 400	119 250	9,00%	2,68%
- Reversement excédents budgets annexes	130 000	30 000	-76,92%	0,67%
- Autres	13 000	13 000	0,00%	0,29%
Produits financiers (chap.76)	5	5	0,00%	0,00%
Produits exceptionnels (chap.77)	-	-		0,00%
Total recettes de gestion	4 414 908	4 448 207	0,75%	100,00%
Total recettes réelles de fonctionnement	4 414 913	4 448 212	0,75%	100,00%

Recettes d'ordre	9 401	67 532
Report excédent n-1	44 609	17 557
Total recettes de fonctionnement	4 468 923	4 533 301

Les recettes de fonctionnement du budget devraient s'élever à 4 533 000€ contre 4 469 000€ en 2024, ce qui représente une hausse de 1,44 %

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Voici les principaux postes qui correspondent :

- ▶ Aux produits des services (vente de prestations communales - cantine, garderie, chasse, mise à disposition de personnel, ...) pour un montant prévisionnel de 394 860 € soit 8,88 % des recettes réelles de fonctionnement
- ▶ Aux impôts et taxes pour un montant prévisionnel de 2 420 000 €. Ils représentent 54,42 % des recettes réelles de fonctionnement. Ils sont budgétés au vu des données transmises via le Cerfa 1259Com (état relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales), de l'attribution de compensation de la CCHV suite à la mise en place de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) et de la taxe sur l'électricité.

L'autonomie fiscale communale se résume au vote des taux d'imposition des seules taxes suivantes :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 41,34 % (maintien du taux de 2024)
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties de 43,67 % (maintien du taux de 2024)
- La taxe d'habitation de 21,76 % (maisons secondaires et locations saisonnières)

Pour chacune d'elles, les élus ont fait le choix

de ne pas augmenter la part communale. Avec l'application de ces derniers, le produit de la fiscalité directe locale est estimé à 1 697 981 €.

- ▶ Les dotations et participations s'élèvent à 1 421 000 €, elles représentent 31,95 % des recettes réelles de fonctionnement. Comme en 2023, la dotation globale de fonctionnement (principale dotation) sera en légère baisse.
- ▶ Les produits divers de gestion devraient s'élever à 162 000 € soit 3,65 % des recettes réelles de fonctionnement.

Une situation financière correcte

L'excédent de fonctionnement qui s'est élevé à 1 167 000 € en 2024 est estimé à 500 000 € sur le BP 2025 ; il devrait dépasser les 750 à 800 000 € au 31 décembre 2025. Cette épargne est la composante principale de la capacité d'autofinancement brute qui permet de rembourser les échéances d'emprunt et d'investir.

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette s'élève à 1 841 453 €, soit 592 €/habitant.

L'investissement avec un équilibre pluriannuel pour 2025/2026/2027

Les recettes d'investissement

Pour 2025, la commune disposera d'une importante marge de financement pour ses opérations d'investissement.

Les recettes d'investissement, qui s'élèvent à 5 663 000 € se répartissent comme suit :

▶ Épargne brute estimée au BP 2025 (CAF)	= + 835 000 €
▶ Report excédent fonctionnement 2024	= + 17 500 €
▶ Subventions notifiées (y.c. en restes à réaliser)	= + 1 158 000 €
▶ Autres recettes d'investissement (FCTVA, TLE, pdt cession ...)	= + 254 000 €
▶ Remboursement avances remboursables par budgets annexes et opérations sous mandat	= + 58 000 €
▶ Report excédent investissements 2024	= + 2 190 000 €
▶ Excédent de fonctionnement 2024 mis en réserve	= + 1 150 000 €

TOTAL GÉNÉRAL DISPONIBLE POUR INVESTISSEMENT 2025 = + 5 663 000 €

EMPRUNT ÉQUILIBRE 2025 =

TOTAL INVESTISSEMENTS POUR 2025 = + 5 663 000 €

(dont 1 750 000 € de provisions pour 2026)

Il n'y a pas lieu de proposer un emprunt d'équilibre.

Les dépenses d'investissement

Les investissements de la commune sont votés par opération (ensemble de dépenses ayant le même thème). Pour cet exercice 2025, le montant global des travaux d'investissement (y compris les dépenses imprévues) est estimé à 5 663 000 € dont 796 000 € de restes à réaliser (report de travaux engagés sur l'exercice 2024), 50 000 € de dépenses imprévues et 1 900 000 € au titre de l'autorisation de programme.

Les nouveaux investissements s'élèvent, quant à eux, à 4 708 000 €, dont on peut citer les plus importants :

- ▶ 2 040 000 € : travaux bâtiments dont le CESAN-Eco auberge + STM + écoles
- ▶ 57 000 € : travaux d'aménagements urbains
- ▶ 325 000 € : travaux voies et réseaux
- ▶ 48 000 € : travaux pour équipements sportifs (stade de foot + tennis)
- ▶ 101 000 € : remplacement véhicules + divers équipements

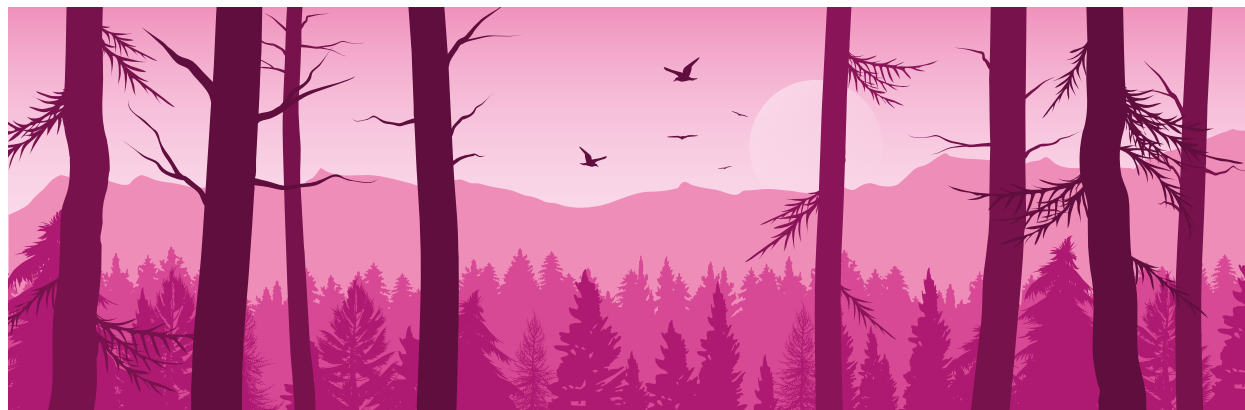


- ▶ 90 000 € : programme de renouvellement de l'éclairage public
- ▶ 15 000 € : mobilier et outillages divers (centre de Polyactivité – écoles)
- ▶ 25 000 € : mobilier matériel administratif
- ▶ 96 000 € : acquisition de terrains dont dépenses imprévues
- ▶ 10 000 € : remise en état de parcelles
- ▶ 30 000 € : cimetière

L'autorisation de programme pour le projet CESAN-Eco auberge a été mis à jour et prévoit les crédits de paiement suivants : 1 900 000 € TTC sur ce budget 2025, 1 600 000 € T.T.C. pour 2026 et 400 000 € T.T.C. pour 2027.

LES BUDGETS ANNEXES

Le budget de la Forêt



En 2024, les ventes de bois ont atteint un montant de 148 000 € auquel s'ajoute la subvention de 28 000 € pour un programme de replantation, suite à la crise des scolytes.

Le choix de prioriser les travaux forestiers pour réhabiliter les chemins endommagés par des intempéries de plus en plus violentes, se poursuivra.

Pour 2025 : les revenus générés par les ventes de bois serviront à financer les programmes d'investissement et de fonctionnement auxquels s'ajoute l'excédent de fonctionnement 2024 viré sur le budget communal pour un montant de 30 000 €.

Il convient de souligner que, depuis de nombreuses années, la commune s'engage à vendre une part de ses bois aux scieries locales dans le cadre de contrats d'approvisionnement. Cet engagement perdurera.

Les principaux postes de dépenses concerneront les travaux d'entretien sur le chemin THOMAS (de Xoulces vers les Rosiers). Ce chemin s'est fortement dégradé lors de fortes précipitations, des places de retournements et les pistes sont à améliorer pour faciliter les extractions de bois mais également les opérations de secours.

Sur la route forestière des Rosiers une nouvelle tranche de travaux de réhabilitation sera engagée.

Le budget des Turbines

Ce budget est réalisé sous nomenclature M4, relevant de la gestion comptable d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial). Il est indépendant, doit se suffire à lui-même et ne permet aucune remontée financière sur le budget communal.



L'année 2024 a été marquée par une production hydroélectrique exceptionnelle sur les 2 sites (Le Bâs et Travexin) : plus de 2,5 GWh de production ont été générés pour un montant de 376 000 € de recettes brutes et un résultat d'exercice de 51 298 € (hors report 2023).

A titre de comparaison, cette production correspond à la consommation électrique moyenne annuelle de plus de 1 100 habitants.

La section d'investissement s'autoéquilibre et permet de rembourser sereinement l'emprunt contracté lors de l'acquisition de la centrale de Travexin.

A l'été 2024 ont été réalisés les travaux de réhabilitation et d'automatisation du barrage des Vanres pour assurer la continuité écologique.

En 2025, le programme de réhabilitation écologique continuera à être mis en œuvre, renforçant ainsi les actions en faveur de la préservation de l'environnement.

Il nous faudra anticiper les travaux de remise aux normes pour basculer vers les contrats EDF H16 d'ici 2 à 4 ans.

Le budget Régie Municipale de Chauffage

2024 : 13 800 litres de fuel et 400 tonnes de plaquettes (dont 195 tonnes autoproduites) ont été consommés.

Sur la période de chauffe de septembre 2023 à juin 2024, la chaufferie bois a permis d'économiser plus de 83 000 litres de fuel.

2025 : les dépenses et recettes de fonctionnement sont estimées à 146 500 € sur l'exercice 2025. Au-delà du prix incertain du fuel (consommation moyenne de 7 à 15 000 litres/an) et de la baisse des prix de l'électricité (- 10 à - 15%) résultant des clauses du contrat d'achat groupé, cette année 2025 sera marquée par la mise en œuvre d'une opération de broyage de 380 m³ de bois issus de la forêt communale (autoproduction pour 2 années).

L'excédent de fonctionnement devrait avoisiner les 15 000 €.

En termes d'investissement, une enveloppe de plus de 170 000 € est disponible. Cette provision pourrait permettre de couvrir les réparations et le renouvellement éventuel des équipements en cas de panne. Face au vieillissement de la chaufferie et du réseau enterré, ces opérations de renouvellement doivent être anticipées. Veiller également sur l'état des canalisations du réseau de chaleur pour garantir la pérennité des infrastructures.

Ce budget reflète une volonté de maintenir un niveau de service optimal tout en prenant en compte les besoins futurs.

Le budget Maison de Santé Pluriprofessionnelle



La venue de nouveaux praticiens nécessite un agrandissement des locaux de la MSP.

L'année 2024 a été marquée par la mise en place de mesures financières supplémentaires pour soutenir le fonctionnement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), facilitant notamment l'arrivée d'une secrétaire ; l'objectif étant d'attirer de nouveaux médecins.

Le bureau d'études ASP travaille sur un projet d'extension du bâtiment (4 bureaux de médecins complémentaires) avec des travaux programmés en 2026.

Fonctionnement : 111 900 € équilibrés en recettes et dépenses. Les rentrées escomptées correspondent aux loyers (25 000 €) auxquels s'ajoutent les amortissements des subventions et l'excédent n-1. Les dépenses comprennent : les charges de fonctionnement (électricité, redevances diverses), les dotations aux amortissements ainsi que le remboursement de l'avance communale (7 500 € durant 20 années).

Investissement : 85 880 €. Les recettes attendues proviennent du virement de la section de fonctionnement et de certaines dotations liées aux amortissements. Les dépenses comprennent les remboursements d'emprunt, l'achat de matériel et les amortissements.

Il est à prévoir que les travaux en 2026 soient financés en partie par une avance communale.

Le budget lotissement du Daval

L'ensemble des parcelles individuelles a été vendu. Seul l'îlot central (regroupant 6 lots) reste à aménager. Menée par VOSGELIS, une étude de faisabilité est en cours pour construire un immeuble collectif.

Le budget lotissement du Gros Chêne

Il reste au 1^{er} janvier 2025, 2 lots à vendre, soit 1 424 m².

Le budget lotissement du Plein Soleil

Il reste au 1^{er} janvier 2025, une parcelle disponible à la vente, soit 984 m².



Tous budgets confondus, le montant total des dépenses et recettes (au vu de l'obligation d'équilibre) s'élève à plus de 12,2 millions d'euros dont 10,2 millions pour le seul budget communal (4 533 300,86 € pour la section de fonctionnement et 5 662 578,36 € pour la section d'investissement). Les budgets annexes représentent environ 16 % de l'activité.

La situation médicale

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)

Suite à l'initiative de plusieurs médecins du territoire désireux de se regrouper, une nouvelle organisation médicale voit le jour. Ce projet ambitieux s'accompagne d'un renforcement des équipes et de la diversité des soins proposés.



À l'initiative de plusieurs médecins locaux souhaitant unir leurs forces, une nouvelle organisation médicale a pris forme.

Désormais, les locaux accueillent une équipe élargie :

- Une secrétaire médicale
- Quatre médecins
- Une sage-femme
- Deux podologues
- Une psychologue
- Trois infirmiers et une infirmière Azalée

Ce regroupement vise à mieux répondre aux besoins de la population tout en renforçant la collaboration entre les professionnels de santé. Une avancée qui promet, espérons-le, d'attirer de nouveaux médecins pour

faciliter l'accès aux soins des habitants du territoire.

Pour accompagner la mise en place de la structure médicale et stimuler son développement, des mesures incitatives ont été adoptées en conseil municipal :

La prise en charge de dépenses de fonctionnement (électricité, charges diverses)

L'aménagement des loyers, permettant un apport financier pour encourager, entre autres, l'installation d'une secrétaire médicale

Un agrandissement est nécessaire pour accueillir de nouveaux praticiens

La Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) atteint ses limites d'espace ; elle se révèle désormais trop exigüe

pour accueillir de nouveaux professionnels. Des travaux d'extension s'imposent si nous voulons rester attractifs.

Une extension prévue dès la conception

L'agrandissement de la MSP avait été anticipé lors de sa conception en 2019. Le bureau d'études ASP, concepteur du bâtiment, est mobilisé pour concrétiser ce projet d'extension en prenant en compte les besoins actuels des professionnels. L'avant-projet est en cours de construction avec des travaux programmés pour l'année 2026.

Le calcul financier est réalisé en intégrant les recettes supplémentaires générées par l'arrivée de plusieurs professionnels.

Comme vous le voyez, des mesures sont prises pour favoriser l'arrivée de nouveaux praticiens et leurs stagiaires tout en veillant à l'équilibre comptable de la structure.

Au vu du manque de professionnels de santé, de la fermeture de services de l'hôpital de Remiremont, du départ en retraite de plusieurs médecins des villes voisines, nous devons plus que jamais rester vigilants et mettre tout en œuvre pour faciliter leur installation.

Marie-Jo CLÉMENT

Nouveau à Cornimont

Cabinet infirmier

32 rue de la 3^{ème} DIA - Tél: 06 19 09 95 69

- Marie ARNOULD

Thérapeute familiale systémique, éducatrice spécialisée

4 rue du Faing - Tél: 06 83 03 22 13

- Virginie MARION

Espaces sans tabac

Les abords des différentes écoles et le square du Saulcy sont des lieux identifiés sur notre commune ; en effet, la cigarette n'y est pas la bienvenue.

Nous rappelons que ce label a été développé par la Ligue contre le Cancer en partenariat avec les municipalités, afin de dénormaliser le tabagisme et de protéger les jeunes.

En cas de non-respect de cet arrêté de police, vous êtes susceptible d'encourir une contravention pénale de 2^{ème} classe, d'un montant de 150 €.

La Police Municipale



Usage de la trottinette électrique

Si vous possédez une trottinette électrique, vous ne devez pas :

- ▶ **La conduire sans avoir l'âge minimum (14 ans) :** 35 € d'amende (2^{ème} classe)
- ▶ **Transporter un passager :** 35 € d'amende (2^{ème} classe)
- ▶ **Circuler sur les trottoirs :** 135 € d'amende (4^{ème} classe)
- ▶ **Mettre un casque audio ou des oreillettes :** 135 € d'amende (4^{ème} classe)
- ▶ **Circuler à une vitesse supérieure à 25 km/h :** 1 500 € d'amende (5^{ème} classe)

Vous êtes également passible d'une contravention, en cas de :

- ▶ **Défaut d'éclairage :** 35 € d'amende (2^{ème} classe)
- ▶ **Si vous ne portez pas un gilet ou un équipement rétro-réfléchissant lorsque la visibilité est insuffisante de jour comme de nuit :** 35 € d'amende (2^{ème} classe)

Pour rappel :

- ▶ Pour votre sécurité, le port du casque est fortement conseillé
- ▶ La vignette d'assurance de votre engin est obligatoire et doit être apposée sur le cadre. En cas de défaut,

vous être verbalisable d'une amende de 3 750 € (5^{ème} classe).

La Police Municipale



Les déjections canines

Autre phénomène récurrent: les crottes de chiens qui jonchent les espaces publics. Le phénomène n'est pas nouveau; il est nécessaire de rappeler que les propriétaires de chiens ont le devoir de ramasser les déjections de leur animal. Pensez aux piétons et aux professionnels qui tondent les pelouses!

Le non-ramassage des déjections de son animal peut faire encourir à son maître une amende d'un montant de

135 €, sur le fondement de l'article R.634-2 du Code Pénal.

Nous vous rappelons que plusieurs distributeurs de sacs pour déjections canines sont installés dans le centre de la commune.

La Police Municipale



La divagation des animaux

Nombreux sont les propriétaires de chiens qui vous disent « mon chien est gentil, il ne ferait de mal à personne » et pourtant des signes d'agressivité sont constatés.

Trop souvent des problèmes surgissent à cause du comportement inadapté de personne qui laisse leur animal courir en liberté au milieu d'un jardin public, de la voie verte ou en pleine nature.

Il est rappelé que tout animal doit être tenu en laisse, ce qui permet au propriétaire de le maîtriser face à un congénère et de permettre aux promeneurs de se sentir en sécurité.

Pour rappel, en vertu des articles L.211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime et L.2212-2-7° du Code Général des Collectivités Territoriales, les propriétaires

d'animaux sont priés de ne pas les laisser divaguer. Auquel cas, ils seront capturés, conduits à la fourrière communale et les frais facturés aux propriétaires.



Pour les chiens catégorisés, les propriétaires doivent obligatoirement transmettre en mairie :

- ▶ L'assurance spécifique « chiens catégorisés »,
- ▶ A l'échéance du vaccin, l'attestation de son renouvellement,
- ▶ Le certificat de renouvellement de son évaluation comportementaliste.

La Police Municipale

Tapage nocturne

Avec les beaux jours, les tapages nocturnes et diurnes arrivent!!!

Cependant les belles journées riment souvent avec excès de bruit. Les barbecues et apéros entre amis, censés nous apporter un peu de réconfort peuvent parfois déraper. Afin de préserver la quiétude de nos quartiers, une question peut vous venir à l'esprit : est-ce que nous ne débordons pas de trop ?

De jour comme de nuit, les bruits, les tapages injurieux etc. qui peuvent troubler la tranquillité d'autrui sont passibles d'une amende prévue pour les contraventions de la 3^{ème} classe.

La musique trop forte, les aboiements de chiens répétés ou l'usage de matériel bruyant sont aussi considérés comme un tapage.



L'utilisation en agglomération d'un véhicule à moteur à des régimes excessifs est aussi une forme de nuisance. Cette infraction peut être sanctionnée par une amende prévue par les contraventions de la 4^{ème} classe.

Respectons les voisins et dialoguons ensemble pour éviter l'intervention des forces de l'ordre.

La Police Municipale

Opération tranquillité vacances

Contre les cambriolages
les vols et effractions
**OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES**



domicile en cas d'absence prolongée.

Pour compléter l'action de la gendarmerie, la police municipale de Cornimont vous propose également de surveiller votre

cambriolages) et des mesures conservatoires seront prises pour préserver les traces et indices avant l'intervention de la gendarmerie.

Pour bénéficier de ce service, merci de remplir le formulaire disponible sur le site de la commune (www.cornimont.fr) ou venez chercher un exemplaire directement en mairie. Une fois renseigné, il sera également transmis à la gendarmerie.

La Police Municipale

Une attention particulière sera portée à votre habitation lors des patrouilles. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions,

Les travaux



LE NETTOYAGE ET LE CURAGE DU CANAL DU FAING ont été réalisés par les services techniques en collaboration avec l'AAPPMA (association de pêche). Les arbres et branchages récupérés ont été transformés en paillis à l'aide du broyeur communal. Ce précieux terreau vient enrichir nos parterres de fleurs dès le printemps.

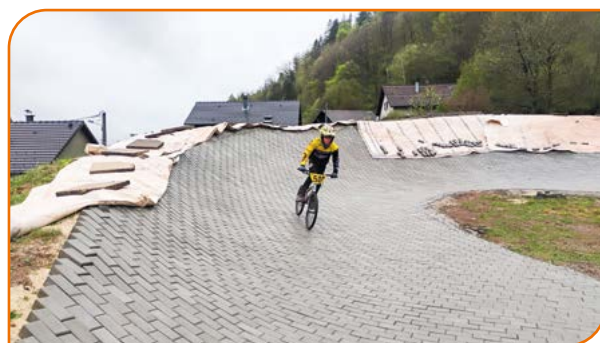


STADE MUNICIPAL DE FOOT: la société SNEE a procédé au remplacement de la main courante qui entoure l'enceinte. Des filets de protection ont été installés côté parking "Les Zelles" et côté station d'épuration. Des travaux sur le terrain viendront parachever cette opération, avant d'envisager un rafraîchissement des tribunes.

TERRAIN BMX: Le club a décidé d'investir dans des pavés béton afin d'améliorer les virages relevés de la piste et ainsi leur permettre d'être aux normes de la Fédération Française de cyclisme. Les services techniques se sont occupés du déchargement des 3 camions. Le club se chargera de la pose. Un permis de bois est en cours sur la partie haute du terrain.



Avant la pose des pavés



Après la pose

ÉLAGAGE ET BROyage: Les services techniques ont procédé à l'élagage et au broyage des arbres et des branchages situés le long des bords de route, notamment sur les secteurs des Suais. Le broyeur communal, acquis il y a quelques mois, s'est révélé être un investissement rentable et particulièrement utile dans ce type de travaux.



SÉCURITÉ : PROTECTION DES LIGNES ET DES VOIES DE CIRCULATION

Il est nécessaire de surveiller de manière accrue l'état des arbres qui se fragilisent sous l'effet du changement climatique. Dans certains cas, il faut faire appel à des bûcherons professionnels pour assurer leur abattage lorsque cela s'avère dangereux.

INTERVENTION DE BÛCHERONS ET DÉBARDEURS

(société KIENTZY) Pour l'abattage de gros arbres en bordures de route sur le secteur du Grand Clos,

d'autres endroits sur les chemins des Gouttes et du Brabant suivront.

SECTEUR DE LA GRAND'ROCHE:

le rapport annuel sur l'état des chemins a été transmis par l'ONF. Les sentiers seront dégagés en concertation avec le club Vosgien, l'ONF et les STM à la sortie de l'hiver. En attendant, un affichage est mis en place pour avertir les promeneurs des dangers.

PEINTURE ROUTIÈRE

Pour garantir une visibilité optimale des marquages au sol afin de rendre les routes plus sûres pour les piétons, cyclistes et chauffeurs, les services appliquent chaque année une couche de peinture sur les voies de circulation.

SIGNALÉTIQUE VÉLOROUTE SUR

CORNIMONT : du chalet
de la voie verte vers le chemin
des Primevères



La pose de la signalétique est en cours. Suite aux divers travaux réalisés sur les routes communales, celle-ci n'était plus adaptée et laissait dans l'incertitude toute personne étrangère à notre territoire.

Bénéficiant des conseils de cyclistes locaux et en concertation avec le Pays de Remiremont et de ses Vallées qui gère les voies vertes, des panneaux vont être posés.

Cela inclut la définition du tracé, le choix des emplacements stratégiques pour les panneaux et l'utilisation de matériaux durables et visibles. Les services techniques municipaux veillent à respecter les normes réglementaires. Ces efforts permettent de créer un itinéraire fluide et sécurisé, accessible à tous les usagers.



L'ÉCOLE DE PARFONGOUTTE : c'est au tour de la salle de réception de bénéficier d'un rafraîchissement grâce à l'application de peinture sur ses murs. Les tableaux et rideaux ont été confectionnés par les adhérents de l'association.

GYMNASÉ : Un mur de pan pour l'escalade sera prochainement installé. Par ailleurs, les luminaires actuels seront remplacés par des LED, offrant ainsi un éclairage plus performant et éco-responsable.

Marie-Jo CLÉMENT

Dépôt d'ordures

Dépôts d'ordures en pleine nature ou au pied des conteneurs de tri: une plainte est déposée à la gendarmerie

Dans le but de préserver la propreté et la qualité de vie de notre commune, il est nécessaire de prendre des mesures fermes contre les dépôts sauvages d'ordures. Malheureusement, malgré les multiples campagnes de



sensibilisation et les efforts des services de nettoyage communaux et intercommunaux, certains citoyens continuent d'enfreindre les règles de gestion des déchets.

Des poursuites sont systématiquement engagées contre les contrevenants. Certains sont identifiés. Il est aisé de comprendre que ces déchets ont un impact négatif considérable sur l'environnement, la santé publique et le cadre de vie des citoyens. Ils peuvent



attirer les nuisibles, polluer les sols et les eaux, et dégrader l'esthétique de notre commune.

Les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes selon l'article L 541-3 du Code de l'Environnement.

Les agents des collectivités passent trop de temps à récupérer et nettoyer ces dépôts et par respect pour eux, il serait préférable que ces méfaits s'arrêtent.

Pour toute question ou pour signaler un dépôt sauvage, les habitants peuvent contacter la mairie au 03 29 24 11 13 ou par email à mairie@cornimont.fr

Marie-Jo CLÉMENT

Brimbelles ou myrtilles ?

C'est un lieu que les habitants de Cornimont connaissent bien, une parcelle pentue, au relief chahuté, non loin des dernières habitations du quartier, au lieu-dit « le grand brûleux », sous la Croix de Mission. Elle est parcourue de sentiers de randonnée et offre un beau point de vue sur le village et les sommets environnants. On y trouve une végétation de lande agricole : herbes, callunes, brimbelles, genêts, bouleaux ... Depuis l'année dernière, cet endroit fait l'objet d'un accord original entre trois partenaires : une « convention de ramassage de myrtilles sauvages », dans le cadre d'un projet expérimental initié par le Parc Naturel Régional.

Le premier partenaire, c'est Justine FLEUROT-MOUGEL, de l'entreprise « Sauvages et cultivées », à Cornimont : « Après avoir travaillé comme animatrice nature, je suis devenue agricultrice en 2020 : je produis et je transforme des plantes en tisanes, sirops, condiments etc. Je cueille une bonne partie des plantes que j'utilise dans le milieu « naturel », c'est-à-dire soit en forêt, soit dans ou au bord des prairies. La brimbelle est une des 70 espèces que je transforme ainsi, pour vendre mes produits localement. » Mais où cueillir ce petit fruit sauvage ? La réglementation est complexe, certains espaces se referment ... Justine trouvait intéressante l'idée de contractualiser sur une parcelle de sa commune. « Evidemment, ça ne garantit pas la cueillette ! L'an dernier, il n'y avait presque pas de brimbelles dans cette parcelle, à cause du gel printanier. Mais avec cette convention, je peux participer à l'entretien de la végétation : car un brimbellier en bonne santé, ça s'entretient ! »

Le second partenaire, c'est la commune de Cornimont, propriétaire des lieux et soucieuse d'une utilisation équilibrée de ses espaces communaux. « Nous étions volontaires pour participer à cette expérimentation de convention, à une condition : que cet espace reste ouvert aux habitants, qui y ont leurs habitudes de promenade, de contemplation, et aussi de cueillette » explique Aurore CALVI, adjointe au Maire en charge du patrimoine naturel. La parcelle fait partie des espaces qui ont été désignés comme « espaces agricoles à reconquérir » au moment de la rédaction du plan de paysage intercommunal. Elle a un intérêt paysager, mais aussi de biodiversité, et de lutte contre les incendies. L'utilisation de ces landes par l'élevage ou l'agriculture en général, permet de garantir un état d'ouverture satisfaisant, c'est-à-dire d'éviter que l'endroit redevienne une forêt.

Le troisième partenaire de la convention, c'est Myriam HEYER, qui est locataire de cette parcelle par le biais d'un



bail rural. Elle y fait pâturer des animaux, notamment des poneys, qui sont utilisés en médiation animale et dans une ferme pédagogique à Ventron. « Le pâturage des animaux permet un bon entretien de la parcelle et je suis attentive à l'évolution de la flore, notamment des brimbelliers. Notre activité peut très facilement cohabiter avec une utilisation saisonnière de cueillette » explique Myriam. « En revanche, il faut sensibiliser les promeneurs, car quand il y a des animaux qui pâturent dans la parcelle, il est essentiel de bien respecter notre travail et les clôtures ».

Il faudra quelques années d'observation pour tirer des enseignements de l'utilisation de cette parcelle par les trois partenaires de la convention. « Si nous voulons collectivement que les brimbelles perdurent dans nos espaces agricoles, nous avons tout intérêt à inventer de nouveaux modes de gestion, adaptés aux enjeux et aux acteurs d'aujourd'hui » explique Laura GRANDMOUGIN, chargée de mission agroécologie et valorisation des ressources locales au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. D'autres parcelles de landes à brimbelles font partie de ce réseau expérimental, notamment sur le versant haut-rhinois. « A chaque fois, nous faisons en sorte de concilier les enjeux économiques et environnementaux, tout en respectant les usages locaux par les habitants ».

Une balade paysagère « La brimbelle et nous » sera proposée par la CCHV dans le cadre de la semaine du paysage, le 12 juin matin, au départ de Cornimont.

Aurore CALVI

Contacts :

- Sauvages et Cultivées - Cornimont
justine.fleurotgigant@gmail.com
- Complicités animales - ferme pédagogique et médiation animale – Ventron
complicitesanimales@gmail.com
- PNR des Ballons des Vosges
l.grandmougin@parc-ballons-vosges.fr

La m  r  le

Ce champignon lignivore se d  veloppant par exc  s d'humidit   est toujours bien pr  sent sur notre commune. Il est capable de se propager sur plusieurs b  timents contigus    une b  tisse infect  e.

L'article L.133-7 du Code de la Construction et de l'Habitation oblige l'occupant d'un immeuble contamin      d  clarer en mairie la pr  sence du champignon d  s qu'il en a connaissance.

Une zone est d  clar  e comme pr  sentant un risque entre le n  31 et le n  35 de la rue de la 3  me DIA et entre le n  16 et le n  24 de la rue de la Gare. D'autres b  timents nous sont signal  s toujours dans ces m  mes secteurs.



Pour rappel, l'arr  t   pr  fectoral n  198-2023 du 13 juin pris suite    cet   tat de fait oblige tout propri  taire    r  aliser un diagnostic « m  r  le » des b  timents situ  s dans cette zone en cas de transaction.

En cas de contr  le positif, il est n  cessaire d'entreprendre les travaux pour traiter ce champignon d  vastateur.

En attendant et par s  curit  , il est recommand   de surveiller le bon   tat de son habitation.

Marie-Jo CL  MENT

La for  t communale

Au printemps 2024, 5 975 essences foresti  res ont   t   plant  es dans 3 parcelles de notre for  t en reconstitution des zones d  truites suite aux crises sanitaires de 2018    2022 dues au « bostryche » pour un montant total de 101 057  . Ce programme a   t   subventionn      hauteur de 28 720  .

Le taux de reprise est de 94 %. Des travaux de d  gagements ont   t   r  alis  s en fin d'  t   2024 et un deuxi  me passage sera entrepris cette ann  e pour un montant de 5 310  .



Plantation parcelle 17 en montant le col du Brabant

Plusieurs hectares de for  ts touch  s par cette crise ne sont pas encore reconstitu  s. Il est n  cessaire aussi de laisser la nature se refaire par elle-m  me et d'entreprendre des travaux de r  g  n  ration l   o   les essences foresti  res peinent    s'installer et garantir au mieux une bonne diversification des essences.

Ces compl  ments de r  g  n  ration, par la mise en

place de placeaux de 9    16 plants (   raison de 200    600 plants/ha) peuvent   tre financ  s par le dispositif Sylv'ACCTES port   par les PETR des Pays de la D  odatie et de Remiremont avec un taux d'aide de 50 %.

Les services de l'ONF proposeront    la commune ces chantiers en 2026.

Bruno VAXELAIRE

Le bois

A l'heure o   j'  cris ces lignes, l'hiver tire sa r  v  rence, c  dant la place au soleil, aux bourgeons et aux oiseaux. La nature se r  veille et incite au m  nage de printemps. Espacer, a  rer, nettoyer, telle sera l'occupation des prochains mois pour les travailleurs des for  ts. L'espace qui leur est d  di   sur Cornimont recouvre tout de m  me 2 885 ha en partie entretenus par les agents de l'ONF et par les propri  taires particuliers. N  anmoins, il reste toujours des endroits o   les grands travaux devront attendre, mais    qui un petit coup de frais ne ferait pas de mal. Pour   a, nous proposons aux personnes qui le d  sirent et selon les disponibilit  s, des permis bois. Pour une dur  e de 2 ans, sur un secteur d  fini, il vous sera possible de couper jusqu'   10 st  res (tarifs et conditions consultables en mairie). Un contrat vous engagera durant les 2 ann  es suivant sa signature et le m  trage s'effectuera d  s la fin de vos travaux. Entre

2022 et 2024, 70 permis bois ont   t   octroy  s.

L'op  ration bois en grumes sera de nouveau propos  e cette ann  e avec une quinzaine de lots de 8    10 m  . Ces grumes factur  es 33  /m   sont    r  cup  rer en bord de chemin apr  s leur attribution. De 2022    2024, ce sont 201 m   de grumes qui ont trouv   preneurs.

Si l'une ou l'autre de ces solutions vous int  resse, adressez-vous en mairie. Bruno VAXELAIRE adjoint au maire pourra vous renseigner.

Aurore CALVI



Grumes de bois

Maisons fleuries



Comme chaque année, au cours de l'été, le jury sillonnera le village pour photographier les plus belles réalisations florales, bien sûr sans pénétrer dans les propriétés.

vous souhaitez que le jury prenne en compte votre réalisation, vous pouvez contacter l'accueil de la mairie au 03 29 24 11 13 avant le 30 juin.

Si votre fleurissement n'est pas visible de la rue et que

Annette MARCHAL



Taille des haies

Si vos haies nécessitent un entretien (taille, élagage...), vérifiez si la période est adaptée : à partir du 16 mars et jusqu'au 15 août, vous ne pouvez plus intervenir suivant l'arrêté préfectoral n° 052/2025/DDT du 4 mars 2025. Ce nouvel arrêté réglemente les dates d'entretien des haies, afin de protéger les oiseaux pendant la période de nidification. En effet, elles peuvent abriter à votre insu des oiseaux, hérissons, insectes... qui s'y cachent et s'y reproduisent. Il est urgent de les protéger.

Néanmoins, certains travaux nécessaires, en cas d'urgence, ne sont pas concernés par cet arrêté :

- Pour réduire les risques d'incendie,
- Pour permettre le passage des véhicules autorisés, améliorer le passage des piétons, la visibilité dans les virages dangereux, des feux de signalisation et des panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie),
- Pour sécuriser le risque de chute de branches qui pourraient tomber de par leur mauvais état.

Essayez de participer à la protection de la biodiversité, en respectant cet arrêté.

La Police Municipale

Horaires de bricolage en extérieur



RAPPEL DES HORAIRES DE TRAVAUX DE BRICOLAGE EXTÉRIEUR

Pour la tranquillité de votre voisinage, voici un rappel sur les horaires à respecter pour vous adonner à vos travaux de bricolage extérieur.

- **Jours ouvrables** : 8h30 à 12h et 14h à 19h30
- **Samedi** : 9h à 12h et 14h à 19h
- **Dimanche et jours fériés** : 10h à 12h

La Police Municipale

Moments de convivialité



L'accueil des nouveaux habitants à Cornimont

La municipalité organise une rencontre le samedi 7 juin à 11h à la salle des fêtes au 24 rue de la 3^{ème} DIA. Si vous êtes concerné(e) et que vous n'avez pas été contacté(e), merci de vous rapprocher de l'accueil de la mairie ; nous vous accueillerons avec plaisir.

Les jeunes électeurs

recevront leur première carte d'électeur le samedi 7 juin à 10h30 à la salle des fêtes.



La Fête des Mères

Le samedi 24 mai à 10h30, la municipalité mettra à l'honneur les mamans résidant à Cornimont qui ont eu un bébé entre le 1^{er} mai 2024 et le 30 avril 2025. Des invitations ont été distribuées. Si vous êtes concernée sans avoir reçu le courrier, merci de vous faire connaître en mairie.



Marie-Jo CLÉMENT

Les animations de l'année 2025

Le carnaval

Dans la bonne humeur et en musique, sous un soleil radieux, les carnavaliers (grands et petits) ont pris part au défilé. Une aubade fut donnée par Duo d'Harmonie sur la place de la Pranzière, puis le cortège s'est rendu au centre de polyactivité où le Général Hiver a été mis à feu et où des beignets et des boissons ont été servis par l'ECSP. A la salle Jacques VILLERET, les enfants ont pu assister à un spectacle de marionnettes « Michka le petit ours ».



A vos agendas ! L'été arrive avec sa programmation d'animations :

- **20 juin**: Fête de la musique avec le groupe Cors et Accords pour une aubade à l'amphithéâtre de verdure
 - **13 juillet**: Fête nationale au terrain de BMX avec le traditionnel feu d'artifice, la retraite aux lampions.... La buvette sera tenue par le Football Club de la Haute Moselotte. L'animation musicale sera assurée par le groupe « La Friche et le Chauve ».
 - **18 juillet**: spectacle de Nadia JACQUOT « Quand je serai grande, je serai chanteuse ! » à la salle Jacques VILLERET
 - **25 juillet**: diverses animations sont prévues sur la place de la Pranzière: animation musicale avec Ceci Cela: un duo de chanteurs/musiciens, Albus Animation: clown équilibriste sur monocycle, réalisation de sculptures sur ballons offerts aux jeunes enfants, défilé de mascottes, réalisation de maquillage pour les grands et petits par Karim 2C. Le public pourra rejoindre la place à compter de 19h30 avec son pique-nique. La buvette sera tenue par une association.
 - **1^{er} août**: spectacle « Range ta chambre », chansons pour enfants par Poil à Gratter à l'amphithéâtre de verdure
 - **8 août**: concert d'été avec Nadia JACQUOT et Yannick ROSENTHAL, à l'amphithéâtre de verdure
 - **15 août**: spectacle tout public « Le conte chaud et doux » par la Compagnie des Jolies Mômes à l'amphithéâtre de verdure
- En cas de mauvais temps, les animations du 21 juin, des 1^{er}, 8 et 15 août se tiendront soit à l'église, soit à la salle des fêtes.
Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure par nos réseaux de communication habituels.

Marie-Josée FRANÇOIS

Décoration de notre village



Les personnes qui ont participé à la décoration

A l'initiative de la municipalité, de la commission « animation » et des services de la commune, notre village a été décoré pour les fêtes de Pâques.

Des poules, des lapins, des œufs ont fait leur apparition à différents endroits de la commune. Ces décorations ont été découpées par les services techniques et peintes par les résidents de l'EHPAD et les enfants de l'ALSH.

D'ailleurs, une rencontre intergénérationnelle entre l'EHPAD et l'ALSH a eu lieu le 17 avril pour remercier les participants.

Un arbre de Pâques a été installé sur la place devant l'ECSP. Chaque enfant des écoles et du village a pu venir l'agrémenter avec une décoration de Pâques de son choix.

A l'avenir, notre commune sera embellie au fur et à mesure des événements de l'année.

Marie-Josée FRANÇOIS



Les dames de l'EHPAD

Fête de l'Eau et de la Transition écologique

La première édition s'est tenue au mois de septembre 2007.

Et, depuis tous les deux ans, la municipalité organise trois journées festives et ludiques le 3^{ème} week-end de septembre.

A chacune des manifestations, participent de nombreux acteurs associatifs et partenaires qui valorisent les qualités de l'eau.

Un peu d'histoire: L'eau seule est éternelle - Poète coréen du 17^{ème} siècle.

Cornimont depuis de nombreuses années a pris conscience de l'enjeu qu'est la protection de l'environnement (arrêt des pesticides et tous les produits polluants) et bien sûr celle de l'eau, élément vital que nous préservons.

Nos ruisseaux, sources, rivières, étangs, nous devons les conserver, les protéger et les mettre à l'honneur avec cette fête biennale.

Dès à présent, réservez dans vos agendas les dates du 19, 20 et 21 septembre 2025.

Le programme sera distribué dans les boîtes aux lettres et la communication sera faite par nos réseaux habituels ultérieurement.

Marie-Josée FRANÇOIS
Martine GÉHIN



Nous voulons des coquelicots

Show chocolat

**LE SALON DU CHOCOLAT
VOUS DONNE RENDEZ-VOUS
EN OCTOBRE**



Fort du succès du 1^{er} SHOW CHOCOLAT 88, organisé en novembre 2023 qui a attiré plus de 4 400 visiteurs en 2 jours et demi, l'association AHV2M est heureuse de vous annoncer la tenue de la 2^{ème} édition de cet événement chocolaté.

**Rendez-vous les 10, 11, 12 et 13
OCTOBRE 2025 pour une nouvelle
aventure gourmande au centre de
polyactivité !**

Pendant ces 4 jours, découvrez le savoir-faire unique et les créations de plus d'une trentaine d'artisans talentueux, avec la participation de chocolatiers exposants. Vous aurez également l'occasion d'assister aux démonstrations fascinantes de Youri NEYERS, champion du monde de pâtisserie.

De nombreuses animations, pour petits et grands, vous attendent, ainsi que de belles surprises qui sauront ravir tous les passionnés de chocolat !

A suivre sur les réseaux sociaux @AHV2M et notre site web : <https://www.showchocolat88.com/>



©OTLBHV-G.BERVARD

Les 20 ans de l'E.C.S.P

ECSP



Le Personnel

PETIT RETOUR EN ARRIÈRE

Berthe Sylva chantait « on n'a pas tous les jours 20 ans ...et que cela n'arrive qu'une fois ».

L'ECSP et ses bénévoles avaient décidé à l'occasion des 20 ans de l'ECSP de concocter un programme convivial et festif....

Ainsi, un premier temps où le théâtre et la musique ont été mis à l'honneur les 4,5 et 6 avril derniers.

L'inauguration s'est tenue ce 5 avril matin en présence des différents financeurs du projet, élus de notre territoire et partenaires: M. Christophe NAEGELEN (Député et Conseiller Régional), Mme Brigitte VANSON (Conseillère Départementale), M. Didier HOUOT (Président de la Communauté de Communes des Hautes Vosges), Mme Marie-Jo CLÉMENT (Maire de Cornimont), M. Michaël BOSSERR (Président de la CAF des Vosges), M. Eric BESSEGE (Directeur du Crédit Mutuel des Hautes Vosges).

Les différents discours ont mis en valeur le sens du mot

partage, du lien social ainsi que la force de l'association d'apporter la culture au plus proche du territoire.

S'en est suivi devant un public séduit et ravi la représentation de la comédie chantée « Icônes » par les Félé.es du Local. Un spectacle qui s'appuie sur le destin et les actes d'icônes du féminisme pour raconter la vie des femmes au quotidien. Un spectacle chanté, raconté, dansé, qui a pu enthousiasmer une foule conquise de plus de 300 spectateurs le vendredi soir.

La matinée du samedi s'est clôturée autour d'un apéritif déjeunatoire suivi d'un gâteau d'anniversaire géant, où 20 bougies ont été soufflées afin de symboliser cette date clé.

Le soir, 4 concerts sont venus rythmer la piste du centre de Polyactivité et griser les oreilles des amateurs de jazz, de rock et de pop folk.

Puis le week-end s'est achevé par la représentation, le dimanche, de deux pièces de théâtre :

- « Tout en haut du grand Chêne » une création originale pour enfants de Sophie NOWAK, accompagnée de Virginie BEGEL
- « Raconte-moi le bistrot de mon grand-père » de Claude CHARBONNIER, accompagné de Robert MEYER à l'accordéon, spectacle interactif qui a vu quelques membres et bénévoles de l'ECSP faire leurs premiers pas sur scène

Un week-end festif, riche en émotions, en humour et où la solidarité, le partage ont fait sens. Une fin de semaine où la mobilisation des bénévoles fut conséquente et

primordiale, avec dès le jeudi le démontage des gradins de la salle Jacques VILLERET jusqu'au rangement le lundi matin. Au total, plus d'une trentaine de bénévoles présents sur les quatre jours, dont certains ne sont même pas usagers de l'ECSP. Cela a permis la bonne tenue des diverses manifestations qui avaient été construites depuis février par un groupe lui aussi constitué de bénévoles. **Un ÉNORME remerciement à toutes les personnes qui se sont impliquées !!!**

A noter également qu'une exposition (réalisée là aussi par nos bénévoles) retraçant l'évolution de la structure

depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui a été visible au sein de l'ECSP durant le mois d'avril. A la fin de la visite, il était possible d'accrocher des feuilles sur un « arbre à idées » pour construire avec nous l'ECSP de demain.

Un 2^{ème} temps fort « l'énergie de nos 20 ans » aura lieu les 17 et 18 mai où l'ensemble des animateurs vous proposera de vous initier à leurs activités (Qi Gong, Naturopathie, Pilates, Danse, Sophrologie, Vannerie, Couture etc...) et de se retrouver le soir autour d'une guinguette et d'une cuisson Raku des poteries/céramiques.

Il faut également souligner que les 20 ans se retrouvent autour d'un fil rouge d'évènements, de spectacles pour tous et toutes :

- Bernard MORETTI le 15 février a pu par son spectacle d'humour, d'amour et de poésie enthousiasmer le public à la manière de Raymond DEVOS.
- Eve Hélène GÉHIN a pu captiver un public de 80 personnes le 15 mars à l'ECSP. Grâce à son univers intime, sensible, où la sobriété du piano danse avec une voix douce et soufflée. Ses tableaux sonores composent une pop folk délicate et aérienne, inspirée tantôt de jazz, de chanson française ou de musique classique. La douceur et la tendresse au service de l'émotion.
- Bobo l'escargot: le centre social ECSP s'associe au Relais Petite Enfance (RPE) de la CCHV dans le cadre de la Fête de Printemps pour faire intervenir Marc MINET. « Bobo l'escargot », un spectacle ludique pour enfants le samedi 26 avril à Peccavillers (Le Syndicat).

- « J'ai été Achille », le 24 mai à Thiéfosse un spectacle par la Cie du Miroir en partenariat avec l'ECSP et les Kédal'humés. « Un spectacle pour parler de la guerre ? Par les temps qui courent ? Non mais quelle idée ! Les jeunes comédien(ne)s, en mettant leur talent au service des auteurs qui les ont touché(e)s, évoquent la guerre, les guerres, souvent avec humour et cynisme mais toujours avec émotion ».



L'ECSP souhaite remercier l'ensemble des financeurs qui ont pu rendre ce projet possible.

Merci à la Région Grand Est, à la Communauté de Communes des Hautes Vosges, à la commune de Cornimont, à la CAF des Vosges, au Crédit Mutuel, au magasin Colruyt...

À VENIR

Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu le samedi 14 juin.

ACTIVITÉS :

- Le gala de danse aura lieu le week-end du 28 et 29 juin. Ce sera l'occasion d'admirer les chorégraphies de nos danseurs en herbe.
- Une activité « Cirque » ouvrira à la rentrée de septembre, où les enfants pourront découvrir et pratiquer l'acrobatie, l'équilibre sur objets, la jonglerie et l'expression.
- Vous pourrez découvrir différentes expositions au sein de notre galerie Georges LAVANCHE. Toutes les 3 semaines, un nouvel artiste est mis en valeur. Si vous souhaitez exposer vos créations, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.
- Le programme de la rentrée sera disponible dans notre plaquette qui sortira début septembre.

SECTEUR JEUNESSE

- Le stage ados théâtre/vidéo « Sur les traces d'Ulysse », qui s'est tenu lors des vacances de Pâques, connaîtra une suite lors de la période estivale avec un mini-séjour envisagé en juillet
- Une soirée mousse en perspective en juin du côté de Thaon les Vosges avec l'ensemble des centres sociaux du département!
- Un mois de juin où les élèves de 3^{ème} auront un espace-temps + local pour venir réviser et se préparer aux épreuves du brevet
- Le Chantier Jeunes en partenariat avec la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron se déroulera du 21 au 25 juillet
- Des soirées mensuelles ados (atelier po'totes, jeux de société, jeux vidéo...) où les jeunes sont invités à nous faire part de leurs envies et idées les plus folles!

- Des projets en cours avec des partenaires du territoire tels que la Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes, le collège Hubert CURIEN, la Maison Familiale et Rurale à Saulxures sur Moselotte
- La saison de scrapbooking reprendra en septembre
- Et toujours à la recherche de bénévoles, disponibles et partants pour des actions jeunesse ponctuelles et/ou régulières ...



Le groupe ados

Nathalie, coordinatrice Jeunesse : 06 18 47 58 60 ou jeunesse@ecsp-cornimont.org

SECTEUR FAMILLES PARENTALITÉ

- Le secteur familles vous proposera 5 grandes sorties familiales réparties sur l'année 2025. La première en date: l'Ecomusée d'Alsace. La deuxième sera proposée en période estivale, restez informés!
- Le « Café Rencontres » a lieu chaque jeudi de 9h30 à 11h30 en période scolaire. Il est animé par la référente familles, gratuit et ouvert à toutes et à tous pour échanger autour de la parentalité, la famille, créer du lien social, rencontrer de nouvelles personnes...
- Le programme des loisirs familles/parentalité est actualisé chaque mois et envoyé par mail aux familles, communiqué sur nos réseaux et site internet ainsi qu'affiché sur divers panneaux au centre social ou devant l'école du Centre. Les familles sont toujours les bienvenues pour proposer des projets et les mettre en œuvre avec la référente familles!
- La « Journée des Familles » aura lieu le 4 octobre au centre de Polyactivité de Cornimont. D'autres événements seront associés à cette journée.
- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est mis en place pour un groupe de 10 enfants tous les mercredis matin de 9h30 à 11h30. Les séances sont animées par deux animateur(ice)s qui proposent de l'accompagnement à la scolarité et des projets éducatifs, ludiques et pédagogiques tout au long de l'année.
- Le secteur familles-parentalité recherche des bénévoles qui souhaitent s'investir et encadrer des animations (CLAS et loisirs familles). Vous avez envie de vous investir, devenir bénévole, vous impliquer dans une association ?



Coin détente mobilier ABRI

Ateliers parents-enfants, sorties en famille, dispositif d'accompagnement à la scolarité... Vous pouvez prendre contact avec **Salomé CLAUDOT**, référente familles au **03.29.25.42.83** ou au **06.26.91.00.94** ou familles@ecsp-cornimont.org

L'équipe de l'ECSP

POUR NOUS SUIVRE

L'actualité de l'ECSP continue :

→ sur nos pages Facebook !

Merci de nous suivre (et de vous abonner)

ECSPCornimont88

→ sur le compte Insta

Centre_Social_Cornimont

→ de même, nous vous invitons à consulter le site internet de l'ECSP (mis à jour par Jérôme GURY) à cette adresse :

<http://ecsp-cornimont.org/>

→ Et si vous souhaitez recevoir par mail nos informations via la « newsletter », il suffit de nous en faire la demande (accueil@ecsp-cornimont.org).

Les écoles

RECHERCHE ACCOMPAGNANT(E)S

Pour pouvoir organiser des sorties éducatives ou sportives, nos écoles recherchent des personnes adultes pour assister les professeurs des écoles dans l'encadrement des enfants.

Toutes les personnes disponibles et désireuses de participer à l'encadrement de telles sorties sont les bienvenues, sans qu'il soit nécessaire d'être membre de la famille d'un enfant.

Si cela vous intéresse, merci de contacter directement les établissements :

► **École élémentaire du Centre :** 03.29.24.10.26

► **École élémentaire des Champs à Nabord :** 03.29.24.10.13

qui vous donneront toutes les informations.

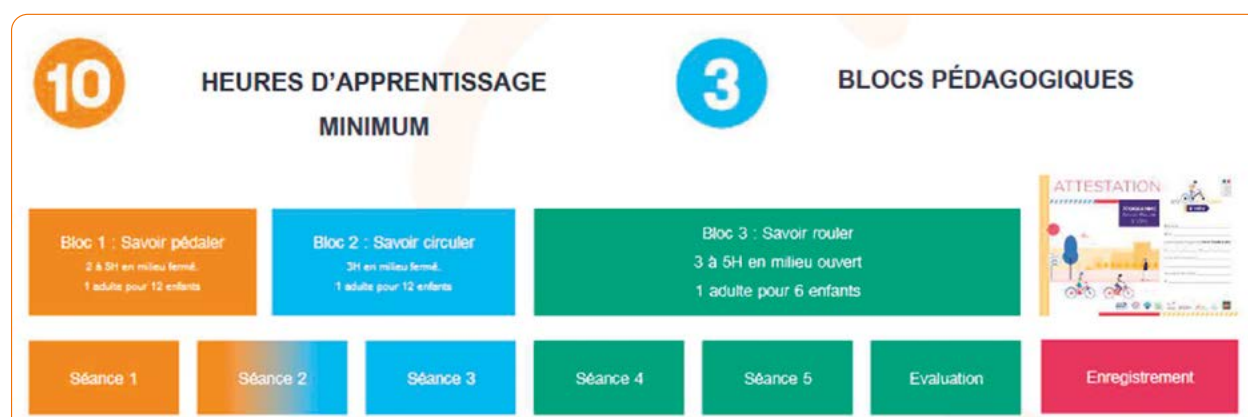
SAVOIR ROULER À VELO

Les classes de CM1-CM2 des écoles sont inscrites au dispositif « Savoir Rouler À Vélo » organisé par la Région Grand Est et financé par la Communauté de Communes des Hautes Vosges avec la participation de la commune.

A l'issue, chaque élève se verra remettre un diplôme attestant de ses capacités.

La formation se déroule en 3 étapes :

1. savoir pédaler et maîtriser la trajectoire (*exercice en milieu fermé*)
2. savoir circuler et connaître les règles de circulation (*exercice en milieu fermé*)
3. savoir rouler dans la circulation (*exercice en milieu ouvert*)



Elle est dispensée par un formateur spécialisé.

L'encadrement des séances à vélo nécessite la présence d'adultes (1 adulte pour 6 enfants).

Il est donc indispensable que des volontaires se présentent, faute de quoi l'action ne pourra pas être organisée.

Cette formation est importante pour assurer la sécurité des enfants.



KERMESSE

L'association des parents d'élèves « Les Petits Counehets » prévoit l'organisation d'une kermesse le samedi 28 juin à l'école maternelle du Centre. Cette action devrait permettre de récolter quelques fonds pour l'aider à financer diverses participations à la vie des écoles.

FORMATION A LA SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES



La sécurité dans les transports scolaires

Les classes élémentaires (du CP au CM2) des 2 écoles ont bénéficié d'une intervention de l'ADATEEP (Association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public). Les enfants se sont rendus dans un car, prêté pour l'occasion, afin d'apprendre les règles de sécurité : apprendre à monter et à descendre, bien se comporter pendant le transport... Ils ont également été sensibilisés au phénomène des angles morts, endroits où ils ne sont pas visibles par le conducteur.

BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

Nos écoles sont à la recherche d'une personne intéressée par l'animation de leurs bibliothèques, quelques heures par mois.

Si vous aimez les enfants et les livres, merci de vous faire connaître auprès des directrices des établissements :

- École élémentaire du Centre : 03.29.24.10.26
- École élémentaire des Champs à Nabord : 03.29.24.10.13

Roger NICAISE

Le BAFA

POURQUOI DEVENIR ANIMATEUR DANS UN ACCUEIL DE LOISIRS ?

Vous avez toujours aimé être entouré(e) de jeunes, partager vos passions et participer à l'épanouissement des enfants et des adolescents ? Vous cherchez un job à la fois fun et formateur, qui vous permettra de développer de nombreuses compétences ? Devenir animateur dans un accueil de loisirs est l'opportunité idéale pour vous !



UN TRAVAIL DYNAMIQUE ET VARIÉ

L'animation en accueil de loisirs, c'est une multitude d'activités passionnantes : jeux, ateliers créatifs, sports, sorties éducatives... Chaque journée est différente, et vous permet de vivre une expérience professionnelle unique et enrichissante. En plus, vous travaillez dans un environnement collectif et collaboratif avec d'autres animateurs et des enfants, ce qui crée une dynamique de groupe très motivante.

DES COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

En tant qu'animateur, vous apprenez à gérer des situations variées, à faire preuve de pédagogie, d'adaptabilité et à travailler en équipe. Ces compétences sont non seulement utiles dans le milieu de l'animation, mais également dans beaucoup d'autres domaines professionnels, ce qui fait du BAFA un excellent tremplin pour votre avenir.

LA FORMATION BAFA : UN PASSEPORT POUR L'ANIMATION

Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est une formation reconnue qui vous prépare à exercer la fonction d'animateur dans les accueils de loisirs et autres structures d'accueil pour enfants et adolescents.

Les étapes de la formation BAFA :

1. Stage de formation générale

C'est la première étape du BAFA. Elle se déroule sous forme de sessions théoriques et pratiques où vous découvrirez les bases de l'animation : la psychologie de l'enfant, les règles de sécurité, l'élaboration d'activités adaptées, etc. Ce stage permet d'acquérir les fondations pour travailler en toute sécurité et responsabilité avec des enfants.

2. Stage pratique

Après la formation générale, vous effectuez un stage pratique en situation réelle, généralement dans un accueil de loisirs ou un centre de vacances. Il vous permet de mettre en pratique les notions apprises lors de la formation générale. Vous serez encadré(e) par des animateurs expérimentés qui vous guideront et vous aideront à progresser.

3. Stage d'approfondissement ou de qualification

Ce dernier stage permet de se spécialiser dans un domaine particulier de l'animation (activités sportives, culturelles, etc.). Vous pourrez ainsi approfondir vos connaissances et vous former à des pratiques spécifiques en fonction de vos envies et des besoins du centre.

4. Validation et obtention du BAFA

À la fin de ces étapes, un jury valide votre parcours et vous obtenez le BAFA, ce qui vous permettra de travailler officiellement en tant qu'animateur dans des accueils de loisirs, des colonies de vacances, etc.

Les avantages de passer le BAFA

- Un diplôme accessible : le BAFA est ouvert à toute personne âgée de 16 ans minimum et la formation peut être suivie sur plusieurs mois, ce qui laisse le



temps de concilier avec d'autres activités.

- Un diplôme valorisé : le BAFA est reconnu et recherché dans de nombreux secteurs (loisirs, sports, éducation). Il ouvre également la voie à des formations complémentaires dans le domaine de l'animation et de l'éducation.
- Des opportunités multiples : avec ce diplôme, vous pourrez travailler dans diverses structures : accueils de loisirs, centres de vacances, colonies de vacances, etc. De plus, il est souvent possible de continuer à se former pour passer des diplômes plus spécialisés comme le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

Comment s'inscrire et se préparer au BAFA ?

Vous pouvez vous inscrire à une formation BAFA auprès des organismes agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il existe de nombreuses structures qui proposent cette formation à des prix variés et certaines offrent même des aides financières pour vous soutenir dans votre parcours.

Rejoignez notre équipe d'animateurs !

Si vous êtes motivé(e), dynamique et prêt(e) à faire vivre des expériences inoubliables aux enfants, nous vous invitons à rejoindre notre équipe d'animateurs.

Isabelle MOUGIN

L'ALSH et le périscolaire

QU'EST-CE QUE L'ON S'AMUSE AVEC LES COPAINS ET LES COPINES À L'ALSH !

Tous les mercredis, les enfants sont accueillis par les animatrices et animateurs diplômés et motivés pour leur faire découvrir de nouvelles activités, dans un cadre sécurisé et bienveillant.

Courant janvier et février, le thème abordé « l'Hiver » leur a permis de faire du bricolage, des ateliers culinaires autour de la galette à l'Épiphanie et des crêpes pour la chandeleur, des promenades et balades contées et bien sûr le défilé de carnaval dans les rues, peinture et décoration des sujets disposés au centre du village pour les fêtes de Pâques.

Durant les vacances d'hiver, le thème « L'ALSH fait son cinéma » a permis une transformation éphémère au centre avec des affiches de cinéma et chaque jour, un nouveau genre de film a été abordé : muet, documentaire, action, bandes dessinées. En récompense, le cinéma « Le Palace » d'Épinal a pu être visité avec des explications en coulisses de la part du projectionniste.

Pour clôturer ces vacances, les parents ont été invités à la salle J. VILLERET où les jeunes acteurs, réalisateurs, producteurs ont présenté leur film des vacances.

En mars et avril, « le Printemps » a pointé le bout de son nez... Confection de confitures d'agrumes, sorties en forêt, réalisation du Général Hiver, mis à feu lors de la cavalcade du 9 mars etc.

Les enfants ont pu participer à un atelier floral chez la fleuriste locale et visiter la miellerie du Méttey à Gerbamont.

Aux vacances de printemps ?

Le thème était « Quand je serai grand(e), je serai.....

- ... **chocolatier** : visite de la boulangerie PACCAGNINI pour la découverte du métier, suivi d'un atelier chocolat,
- ... **pompier** : visite de la caserne avec Olivier ETTERLEN et Christophe PACATTE,
- ... **pêcheur, pisciculteur** : visite de l'écloserie avec Marc GÉHIN et l'association de pêche,
- ... **animatrice** : cours de scrapbooking avec Nathalie MARTIN de l'ECSP,
- ... **maître-nageur** : sortie à la piscine de La Bresse,
- ... **berger** : visite chez Jean-Baptiste MANGEL,
- ... **docteur, chef cuisinier etc.**

Le 17 avril dernier, une sortie intergénérationnelle avec les résidents de l'EHPAD et les espaces verts de la commune a été organisée pour admirer les décorations de Pâques installées à différents endroits du village.

Merci à nos différents partenaires et intervenants : la CAF des Vosges, la MSA, l'ECSP, les services techniques, les services espaces verts, la municipalité et les équipes d'animations sans qui toutes les activités ne seraient pas possibles.

Marie-Josée FRANÇOIS
Isabelle MOUGIN



Sortie aux Hautes-Mynes du Thillot



Découverte du cinéma

Conseil Municipal des Jeunes

Si tu as entre 9 et 14 ans et si tu as envie de participer à la vie de la commune, mettre en place des projets, ce message s'adresse à toi !

De nouvelles élections du Conseil Municipal des Jeunes auront lieu en décembre 2025, avec une durée d'éligibilité de 2 ans pour les jeunes élus.

Tu auras l'opportunité de proposer des idées ou de contribuer à celles de tes camarades afin de concrétiser des projets. Ton point de vue, en tant que pré-adolescent ou adolescent, est unique et précieux, car il apporte une perspective différente et essentielle. Nous sommes toujours à l'écoute des jeunes, et ensemble, nous travaillerons pour évaluer la faisabilité de vos propositions et, si possible, les réaliser.

De nombreuses actions ont été mises en place comme une participation avec les autres conseils des jeunes des communes voisines à la Fête du Paysage organisée par la CCHV, des rencontres intergénérationnelles, la visite du Parlement Européen etc.



Visite du Parlement Européen

Une fresque sera réalisée sur le transformateur du passage Perrin et finalisée lors de Fête de l'Eau et de la Transition Écologique 2025.

Le Conseil des Jeunes est à l'origine d'une mise en place d'aide aux devoirs les mardis soir pour les collégiens et les jeudis soir pour les enfants des écoles primaires.

Jimmy SCHMITTER

Nuits de la lecture

Les « patrimoines » mis à l'honneur au collège Hubert CURIEN pour les Nuits de la lecture



Jean-Pierre GÉHIN



Maurice CLAUDEL

Les Nuits de la lecture, organisées par le Centre National du Livre, se sont tenues le 24 janvier dernier au Collège de Cornimont.

Pour la 3^{ème} année consécutive, le collège Hubert CURIEN adhère à ce dispositif visant à promouvoir la lecture auprès des élèves en lien avec la thématique nationale des « Patrimoines ». Les 12 classes du collège ont participé, de 13h30 à 16h30 à trois ateliers différents animés par des intervenants extérieurs et des enseignants qui proposaient plusieurs manières d'appréhender la lecture.

Cet événement, avec comme fil rouge « les patrimoines », fut l'occasion de faire découvrir notre patrimoine local : littéraire, naturel, industriel, folklorique, environnemental grâce à de nombreux intervenants :

Des auteurs locaux :

- Jean-Pierre GÉHIN (en 3^{ème}), écrivain spécialiste de l'histoire des Hautes Chaumes, notamment dans « L'Ours de Moyenmont » ou encore « Fulgor »
- Jérôme BONNET (en 4^{ème}), pour son roman fantastique « Chaume » l'histoire du Grand Ventron et de Cornimont
- Maurice CLAUDEL (en 4^{ème}), auteur de l'ouvrage « Xoulces vivra ! » l'histoire ouvrière d'une vallée vosgienne

La conteuse Valérie FORTUNE présentait son spectacle « Métamorphosées » qui revisite les récits anciens « Les Métamorphoses » d'Ovide (en 6^{ème}).

Lucie DEMARET présentait le Parc Naturel des Ballons des Vosges et plus particulièrement la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron avec un film sur le projet « Mémoires de nos réserves » (en 5^{ème}).

Christine POIROT, joueuse d'épinette accompagnait Audrey CHAUVIN, professeure d'éducation musicale et Virginie LAURENT, professeure d'EPS qui initiait les élèves à la danse folklorique « La soyotte », (en 6^{ème}).

L'exposition « Dessine-moi l'écologie », réalisée par Cartooning for Peace (réseau international de dessinateurs de presse), avec le soutien de la MGEN aborde les enjeux liés à la pollution. Elle sensibilise à la gestion des déchets ou encore à la biodiversité et au dérèglement climatique (en 4^{ème}).

Des membres du personnel ont également proposé des ateliers :

- Une exposition au CDI regroupant de nombreux ouvrages locaux
- Les Vosges regorgent d'histoires et légendes avec des créatures : fées, lutins, bêtes... Les 6^{èmes} ont

réalisé des affiches pour faire découvrir le Dahu, la Bête des Vosges, le Sotré, le Houéran, la Fée Polybotte... qui peuplent nos contrées

- Jeu de piste et quiz, jeu loup-garou vosgien
- Un quiz sur l'exposition « De la libération de la France à la Libération de la vallée de la Moselotte »
- Un atelier pour percer les mystères de la littérature Fantasy
- Un atelier créatif qui permettait de s'exprimer sur les « symboles » de la France
- Un concours photo sur le patrimoine local vosgien d'hier et aujourd'hui

Toutes ces activités riches et diversifiées ont été le fruit d'un formidable travail d'équipe qui a mobilisé de nombreux personnels du collège : enseignants, personnels de la vie scolaire, infirmière, élèves volontaires, agents, personnel administratif et de direction... sans compter sur la présence des intervenants extérieurs et la mise à disposition de la salle des fêtes par la mairie de Cornimont.

Un vrai moment convivial réussi autour des enjeux de la lecture avec pour objectif le plaisir de donner le goût de la lecture.

Le personnel du collège

L'école des jeunes porte-drapeaux

Suite à la remise du Prix National de l'Honneur en Action 2024 décerné par la Société des Membres de la Légion d'Honneur, Madame Valérie MICHEL-MOREAU, Préfète des Vosges a tenu à féliciter personnellement les jeunes recrues de l'école des jeunes porte-drapeaux du Collège Hubert CURIEN de Cornimont.



L'école de porte-drapeaux

Ce prix de l'Honneur en Action avait déjà été décerné au collège pour les projets « Chemin de Mémoire, exposition sur la libération de la vallée de la Haute-Moselotte » en 2020 à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la libération et pour le film « Sur les traces des Goumiers » en 2022.

La réception s'est tenue le 6 mars dernier dans les salons d'honneur de la Préfecture en présence de nombreux élus et personnalités du monde associatif, patriotique et représentants des ordres nationaux (Légion d'Honneur, Médaille Militaire, Ordre National du Mérite, Palmes Académiques, Mérite Agricole). Pour l'occasion, nos six représentants, arboraient fièrement leur tenue, qu'ils continueront de porter lors des futures

cérémonies patriotiques dans leurs communes respectives aux côtés des anciens. Cette transmission de la mémoire et des valeurs de la République se poursuivra l'an prochain puisqu'il a été décidé de proposer une nouvelle formation pour les futurs 4^{ème} et 3^{ème} afin de grossir les rangs des volontaires, toujours prêts à honorer le drapeau tricolore et l'ensemble

des symboles républicains qui s'y rattachent.

Tout cela ne serait pas possible sans l'appui des différentes municipalités, les associations patriotiques locales, le soutien indéfectible de Éric BŒUF, Président de la SMLH des Vosges, Michel BERTRAND Président Vosges-Meuse de la France Mutualiste, Yann BIGNON Président de l'ONaC-VG des Vosges, du Délégué militaire adjoint des Vosges le Lieutenant-Colonel MULLER, de David SAGE et Julien LALEVÉE, Principaux du collège et d'Isabelle THIÉBAUT, professeur d'histoire-géographie.

Isabelle THIÉBAUT
Marie-Josée FRANÇOIS

Le recensement

**JE VIENS D'AVOIR 16 ANS,
JE N'OUBLIE PAS MON RECENSEMENT!!!!**



**BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE**

Si vous êtes né(e) français(e), vous devez faire votre recensement militaire à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit.

Il est obligatoire de faire le recensement militaire, il vous permet :

- ▶ d'obtenir une attestation de recensement. Posséder cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, etc.) ou à un concours administratif en France,
- ▶ d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC ou en avoir été exempté, est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, etc.), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de l'âge de 25 ans,

- ▶ d'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans. Vous pourrez voter dès 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment).

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile.

Vous devez fournir les documents suivants :

- ▶ Carte nationale d'identité ou passeport valide
- ▶ Livret de famille à jour

La Police Municipale

Les restos du cœur

Les Restos du Cœur offrent aux plus démunis des denrées alimentaires et des produits d'hygiène récoltés auprès de la banque alimentaire et au cours des collectes locales lors des opérations « caddies », mais aussi auprès de magasins locaux. Une diminution des barèmes (seuil de revenus au-dessus duquel on ne peut pas bénéficier de l'aide) et de la dotation aux familles compliquent l'activité des restos. Actuellement 37 familles sont inscrites, ce qui



représente 62 personnes. La navette intercommunale permet aux bénéficiaires ne possédant pas de véhicule de se rendre au local des restos à La Bresse (en face du Super U). 21 bénévoles œuvrent afin d'assurer la distribution et le ramassage des produits offerts par les magasins.

Annette MARCHAL

Le Centre Communal d'Action Sociale



SON RÔLE

Le CCAS aide et soutient les plus défavorisés, dans un contexte, cependant, beaucoup plus large d'intervention de développement social local.

Il est le moyen utilisé pour que la solidarité publique nationale et locale puisse réellement s'exercer.

L'ORGANISATION

C'est une structure paritaire, présidée de plein droit par le Maire de la Commune.

Son conseil d'administration est constitué de façon égalitaire par des élus locaux et des personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale. Les organismes tels que les ADMR, le club de l'Amitié, la Croix Rouge, le Secours Catholique, l'ECSP et les Restos du Cœur sont représentés.

La parité apporte au CCAS une cohérence d'intervention plus forte, puisqu'elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de chaque commune.

LES STATUTS

C'est un établissement public administratif. De ce fait, il a une existence administrative et financière distincte de la Commune.

Le conseil d'administration vote le budget primitif et le compte administratif. Il lui est rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations.

MISSION PRINCIPALE : LA SOLIDARITÉ

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison avec les institutions publiques et privées. Il participe activement à l'instruction des demandes d'aide sociale légale et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que :

- ▶ Le Conseil Départemental par l'intermédiaire de la Maison de la Solidarité
- ▶ La Préfecture
- ▶ La Sécurité Sociale
- ▶ La CARSAT

Il intervient également dans la politique sociale de la Commune : secours d'urgence, colis alimentaires, relations avec les organismes : Restos du Cœur, Secours Catholique, Croix Rouge, Secours Populaire, qui répondent toujours rapidement dans un seul but : trouver conjointement avec le CCAS, une solution adaptée pour la personne nécessiteuse. Il est également en étroite relation avec l'assistante sociale.

Quelques exemples d'actions :

- ▶ Organisation du repas annuel des aînés et distribution de bons d'achat

- ▶ Visite de Saint Nicolas et présents remis aux résidents de l'EHPAD
- ▶ Participation à l'opération « Brioche de l'Amitié » au profit de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI)
- ▶ Aide par des bons alimentaires, fourniture de bois de chauffage, ou mise en place d'échéancier en relation avec la trésorerie pour aider au règlement des factures lorsqu'il existe de réelles difficultés financières.

Le CCAS est délégataire d'une compétence sociale par convention avec le Conseil Départemental des Vosges. Il s'agit du F.S.L. (Fonds de Solidarité Logement). Son renouvellement se fait tous les ans après accord du Conseil d'Administration.

Un dossier est établi avec le demandeur par l'assistante sociale. L'aide financière intervient après accord de la commission portant sur la caution, le loyer, les factures d'énergie (EDF / GDF), l'eau/l'assainissement.

Annette MARCHAL



Forum des associations

Après le succès de l'édition du Forum des Associations qui s'est déroulée en septembre 2024, nous renouvelons l'opération le **samedi 6 septembre** prochain, mais cette fois au centre de Polyactivité.

Ne manquez pas cette date importante : notez-la dès maintenant dans vos agendas !

Le forum des associations a pour ambition de réunir divers partenaires locaux dans un esprit de partage et de convivialité.

C'est également une belle opportunité pour les associations d'aller au contact de la population, de réaliser les premières inscriptions, de recruter de nouveaux adhérents et de renforcer les liens avec la communauté. Tout au long de la journée, plusieurs démonstrations vous seront proposées pour animer et mettre en lumière les talents et activités des associations participantes.



Si vous souhaitez présenter votre association ou obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher des services de la mairie.

Par avance, je remercie tous les participants et souhaite pleine réussite à cette nouvelle édition. Les associations sont aussi notre force.

Jimmy SCHMITTER

Résonance FM

UNE RADIO QUADRAGÉNAIRE QUI SE PORTE BIEN



Les salariés Eric, Tounia et Isabelle



Livre écrit par Maurice CLAUDEL



Le 20 juillet 2024, les membres du conseil d'administration ont approuvé le nouveau bureau et la nomination de Geneviève PERRIN à la présidence de l'association Résonance FM, qui a succédé à Érik GRANDEMANGE. Consciente de l'ampleur de la tâche, elle s'est engagée à honorer le travail accompli, entourée des trois salariés, de tous les bénévoles et le soutien de nos partenaires économiques, les fidèles donateurs, la Communauté de Communes des Hautes-Vosges, les communes de la vallée de la Moselotte, le Département et l'État,

sans qui l'association ne pourrait pas exister.

Côté investissements, nous avons programmé le déplacement et la modernisation de notre site d'émission de Saulxures-sur-Moselotte, ainsi que le remplacement de l'émetteur et du mât de Cornimont. L'activité de la radio, marquée par une actualité particulièrement riche, est portée par trois salariés et des bénévoles enthousiastes, dont l'ambition est de réaliser des émissions centrées sur

RESONANCE FM
88.1 & 104.1

La Radio des Hautes-Vosges

☎ 03 29 25 64 54
✉ resonance-fm@wanadoo.fr
🌐 resonance-fm.com
📍 12 rue Mougél Bey
88250 LA BRESSE

la vie de notre territoire, au plus près des habitants de notre vallée. En ce printemps 2025, nous avons accru notre visibilité sur les réseaux sociaux, notamment Facebook et Instagram, afin de mieux promouvoir la diversité et la richesse de nos émissions. À ce sujet, si vous, auditeur, avez une passion, n'hésitez pas à venir la partager à l'antenne et mettre ainsi en valeur la radio ! Nous serons toujours à votre écoute.

Le 14 juin 2025, Résonance FM fêtera officiellement son quarantième anniversaire. Un livre retraçant toute l'histoire de la radio écrit par l'un de ses fondateurs, Maurice CLAUDEL, paraîtra en juin ; il sera disponible à la souscription dès la mi-mai. En mai et juin, la radio rediffusera des émissions qui ont marqué notre histoire. Enfin, une soirée « **Spéciale 40 ans** » est

prévue le 14 juin prochain au centre de polyactivité de Cornimont, avec une rétrospective de la radio animée par les bénévoles et les salariés, un concert avec Duo d'Harmonie de La Bresse-Cornimont et un vin d'honneur qui clôturera l'événement. À cette occasion, Maurice CLAUDEL dédicacera son livre.

La soirée est ouverte à tous, auditeurs et habitants de la vallée de la Moselotte, nous vous y attendons nombreux. N'oubliez pas : samedi 14 juin à partir de 18 heures, au centre de Polyactivité ! Merci pour votre soutien.

Geneviève PERRIN

Présidente de l'association Résonance FM

Comment nous soutenir ?

- En adhérant à l'association Résonance FM à titre personnel ou associatif.
- En participant à la vie de l'association comme animateur bénévole ou membre actif.
- En soutenant financièrement notre association par un don ou une action de mécénat.



Radio locale vosgienne reconnue d'intérêt général

Coup de pouce fiscal !

Déduction pour les particuliers : 66 %
Déduction pour les entreprises : 60 %

Pour chaque don ou chaque opération de mécénat, nous vous adresserons un reçu.



La Radio des Hautes-Vosges

La Bresse - Cornimont - Ventron : **88.1**

Cornimont - Saulxures-sur-Moselotte

Thiéfosse - Vagney - Le Syndicat : **104.1**

Une nouvelle étape se profile

Nous avons
besoin de vous



Résonance FM - 12, rue Mougel-Bey - 88250 LA BRESSE
Tél. : 03 29 25 64 54 - resonance-fm@wanadoo.fr
www.resonance-fm.com

Résonance FM - 12, rue Mougel-Bey - 88250 LA BRESSE
Tél. : 03 29 25 64 54 - resonance-fm@wanadoo.fr
www.resonance-fm.com



Une radio indépendante et innovante

- Autonomie financière •
 - Trois salariés •
 - Des bénévoles •
- Plus de quarante associations adhérentes •
 - Des annonceurs fidèles •
 - Des auditeurs participatifs •



Une radio de territoire, de proximité et d'avenir

- Bulletin d'information quotidien •
 - Vie associative •
 - Vie des communes •
 - Vie des habitants •
 - Économie, emploi •
 - Environnement •
 - Histoire locale •



40 ans au service de la vallée de la Moselotte

Infos de la Communauté de Communes des Hautes Vosges

LE CINÉMA L'ENTR'ACTES RETOURNE À VAGNEY

Après deux ans de projection dans la salle Jacques VILLERET, l'association Vagney Loisirs va retrouver ses locaux à Vagney puisque la fin des travaux du cinéma L'Entr'Actes est imminente.

La CCHV adresse un très grand merci à la commune de Cornimont pour avoir accueilli les séances du cinéma dans les meilleures conditions permettant ainsi d'assurer la continuité de ce service culturel important pour le territoire.

L'association Vagney Loisirs gère la compétence cinéma pour le compte de l'intercommunalité depuis de nombreuses années maintenant, c'est elle qui assure le fonctionnement technique des projections, la programmation des films, les séances spéciales et les animations thématiques.

C'est donc un cinéma L'Entr'Actes tout neuf qui vous accueillera au mois de mai.



Pose de l'enseigne du cinéma

Une mutualisation du service va également être mise en place avec le cinéma Grand Écran de La Bresse pour assurer un programme cinématographique de qualité pour tous les publics. Ainsi la CCHV entend développer l'offre culturelle de proximité car c'est une mission de service public qui participe à l'attractivité du territoire.

LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES CONTINUE DE SE CONSTRUIRE

Un nouveau nom, Réso'thèque et une nouvelle identité visuelle en sont le reflet.

Première évolution, les services des quatre médiathèques de la CCHV sont désormais mis en commun :

- ▶ Un même catalogue pour tous les documents (livres, revues, CD, DVD...)
- ▶ Une inscription unique dans une des médiathèques donne désormais la possibilité d'emprunter dans les quatre lieux.

En projet : un service de livraison des documents entre les quatre communes concernées.

Pour encourager l'accès à la culture, la CCHV a fait le choix de la gratuité des inscriptions dans toutes les médiathèques, à condition d'être en lien avec la CCHV (habitants, actifs, vacanciers en résidence,



Médiathèque à Cornimont

stagiaires...). Une fois inscrit(e), vous pourrez emprunter des documents (livres, DVD, livres lus, revues...) et accéder aux ressources de la Mallette Numérique (film, musique, presse, formation...).

Ce service est avant tout un service public dont l'accès est donc libre et gratuit ! Vous pouvez venir pour lire sur place, visiter, participer aux animations, discuter...

Horaires d'ouverture et coordonnées des médiathèques

CORNIMONT - 12, place de la Pranzière		
► Mercredi : 9h à 11h et 14h à 16h		mediatheque-cornimont@cchautesvosges.fr
► Jeudi : 9h à 11h	► Samedi : 14h à 16h	03 29 24 14 99
SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE - 11, rue Pasteur		
► Mardi : 16h à 18h30		mediatheque-saulxures@cchautesvosges.fr
► Mercredi : 9h à 12h et 15h à 18h		03 29 24 52 13
► Samedi : 9h à 12h		
VENTRON - 2, chemin du Plain		
► Mercredi : 11h à 12h		mediatheque-ventron@cchautesvosges.fr
► Jeudi : 13h30 à 17h30		
POINT LECTURE GERBAMONT - 62, route de la Chapelle (mairie de Gerbamont)		
Service d'échange de livres avec la médiathèque à Vagney		
► Mardi : 13h30 à 17h		commune-de-gerbamont@orange.fr
► Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h		

LE COMPOSTAGE, C'EST PAS COMPLIQUÉ !



60%

DE DÉCHETS VERTS

MOUS, HUMIDES (RICHES EN AZOTE)

- Épluchures, restes de fruits et légumes crus ou cuits
- Marc de café, thé, tisane avec filtre et sachet en papier
- Pain rassis (petites quantités)
- Coquilles d'œuf broyées
- Fleurs fanées
- Déchets du potager



40%

DE DÉCHETS BRUNS

DURS, SECS (RICHES EN CARBONE)

- Feuilles mortes, écorces
- Branchages et tailles de haie en petits morceaux (sauf résineux : thuyas, sapins, épicéas...)
- Copeaux de bois non traités
- Sciures de bois non traité (petites quantités)



- Sacs biodégradables ou sacs poubelles
- Tous les plastiques (pollution du composteur : étiquettes fruits et légumes, sachets de médicaments, étiquettes de sachets de thé, pots de yaourts...)
- Litières animales (pour raisons sanitaires et nuisances liées aux odeurs)
- Viandes et poissons
- Pains entiers (coupez-les en petits morceaux)
- Coupes de tuyas, sapins, résineux
- Cendres de bois



Il y a toujours une bonne raison de composter.

Réduire le poids de sa poubelle, obtenir un bon compost, transformer ses déchets de façon naturelle... Trouvez la vôtre et consultez la carte interactive de la CCHV pour trouver votre site de compostage partagé, accessible à toutes et à tous. La carte se trouve en page d'accueil, cochez la case « Compostages collectifs » et zoomez sur votre zone.

Rendez-vous sur www.cchautesvosges.fr

Le compostage est entre-autres, une solution adaptée pour réduire considérablement le poids de nos poubelles noires.

Pour les particuliers qui possèdent du terrain, il est possible de faire l'acquisition d'un composteur auprès des services de la CCHV 280 composteurs ont été distribués en 2024 et une nouvelle opération est en cours ce printemps.

Pour tout renseignement, contactez la CCHV au 03 29 24 02 88.

Les sites de compostage partagés : ils sont financés par la CCHV, les services techniques des communes participent à leur mise en place et le bailleur social VOSGÉLIS soutient cette action.

Vous trouverez aisément des composteurs collectifs mis à votre disposition derrière la mairie ou aux abords des immeubles collectifs VOSGÉLIS (Le Rond Champ – Charlemagne).

Plusieurs bénévoles aux cotés de Lucie LAUDRIN, chargée de mission à la prévention des déchets, veillent au bon fonctionnement de ces sites de compostage, qu'ils en soient remerciés.

PRÊT DE MATÉRIEL POUR DES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE

La CCHV a investi dans du matériel de nettoyage pour le mettre à la disposition des habitants, des associations et des structures qui souhaitent organiser des marches propres ou des opérations de nettoyage sur le territoire.

Pour emprunter ce matériel, rien de plus simple !

1. Remplir le formulaire dédié et le transmettre à la CCHV, par mail à : llaudrin@cchautesvosges.fr ou à l'accueil au 24 rue de la 3^{ème} DIA
2. Prendre rendez-vous avec la CCHV pour récupérer le matériel au 24 rue de la 3^{ème} DIA
3. Restituer le matériel à la même adresse, à une date prévue ensemble

Formulaire à télécharger sur :

www.cchautesvosges.fr ► VIVRE ► DÉCHETS

► Prêt de matériel pour opérations de nettoyage

Ou en scannant
ce QR code :



DÉCHETS MÉNAGERS REDEVANCE INCITATIVE 2025 :

Calendrier des prélèvements



*Facturation de la redevance incitative
pour le financement du service de gestion
des déchets ménagers et assimilés*

Cas n° 1	Cas n° 2	Cas n° 3
J'ai souscrit à un prélèvement automatique en 3 fois	J'ai souscrit à un prélèvement automatique en 1 fois	Je n'ai pas souscrit à un prélèvement automatique en 1 ou 3 fois
1er prélèvement le 10 avril 2025 2 ^{ème} prélèvement le 10 juin 2025 3 ^{ème} prélèvement le 10 septembre 2025	Le montant de ma facture sera prélevé en septembre 2025	Ma facture sera à régler en septembre 2025



En cas de déménagement, une facture sera établie en fonction du temps d'occupation du foyer.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre :

- ▶ **par mail :** ri@cchautesvosges.fr
- ▶ **par courrier :** Communauté de Communes des Hautes Vosges
Service déchets - 24, rue de la 3^{ème} DIA – 88310 CORNIMONT
- ▶ **par téléphone :** 03 29 27 16 76

ÉLABORATION DU PLUi-H DE LA CCHV

La compétence urbanisme a été transférée de droit à la CCHV au 1^{er} janvier 2022. Depuis le début de cette année, l'écriture d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat est enclenchée.

A Cornimont, le dernier PLU approuvé date de 2012, ce document fait foi en attendant l'approbation du nouveau ; toutefois les révisions ne sont plus autorisées actuellement. La loi Climat et Résilience exige une mise en compatibilité d'ici 2027.



Le rôle du PLUi-H

Ce document stratégique a pour objectif de définir les règles qui s'appliquent à tout projet de construction et à les harmoniser à l'échelle intercommunale. Ainsi, il régit le droit des sols de chaque parcelle qu'elle soit publique ou privée.

Il détermine par exemple les zones constructibles habitat ou économique, les zones agricoles, les aménagements liés à la mobilité, il protège les zones naturelles etc.

Il définit donc les règles de construction selon le zonage concerné (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable).

Le PLUi-H, étape par étape

La durée prévisionnelle d'élaboration du PLUi-H est fixée à 4 ans. Elle a débuté en janvier 2025. Un groupement de bureau d'études a été mandaté par la CCHV pour élaborer ce PLUi-H.

Les étapes :

- ▶ **Le diagnostic :** état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte
- ▶ **Le PADD (*Projet d'Aménagement et de Développement Durable*) :** projet politique porté par les élus, pièce maîtresse du PLUi-H, fixe la stratégie du territoire et les objectifs de développement
- ▶ **Le règlement et le zonage :** la constructibilité des sols selon le zonage sera définie, à l'échelle de l'intercommunalité
- ▶ **La validation :** consultation des partenaires, enquête publique, validation du PLUi-H

Durant toute l'élaboration du PLUi-H, habitants, chefs d'entreprises, agriculteurs seront informés des étapes du projet et associés par une concertation continue via des réunions publiques ou des réunions spécifiques. Ces dernières ont démarré au courant de ce printemps.

Un registre de concertation doit être mis à disposition des habitants dans les mairies, ainsi qu'au siège de la CCHV, pour faire part des observations relatives au PLUi-H.



Économie



**MENUISERIE
GRANDEMANGE**
☎ 07 81 49 47 27
✉ menuiserie.grandemange@gmail.com



**Klervi
GERARD
services**

- Ménage
- Tonte
- Débroussaillage
- Entretien des haies
- Soins des végétaux
- Jardinage

- Locaux professionnels
- Locations meublées saisonnières
- Particuliers : 50% de crédits d'impôts et avance immédiate, sur les travaux éligibles.

Solutions d'entretien pour vos intérieurs et extérieurs

06 81 58 39 40
klervi.guegan@gmail.com

LA **ATELIER bougeotte**

AMÉNAGEMENT DE VAN SUR-MESURE

✉ atelierlabougeotte@gmail.com
☎ (+33)7 66 82 56 81
📷 @atelier_labougeotte
📍 (+33)7 66 82 56 81

📍 41 rue des Grands Meix - 88310 Cornimont

✨ **Ouverture** ✨
de votre nouvelle enseigne

Mr.Bricolage Relais



Les Briconautes deviennent Mr.Bricolage Relais

L'équipe en place reste la même

Seul changement : plus de choix pour le client !

13 rue du Faing - 03 29 24 25 26

Jean Claude HAISMANN nous a quittés le 14 mars dernier à l'âge de 79 ans

Il s'est éteint subitement à son domicile, aux côtés de son épouse Marie-Andrée. Né le 7 juin 1945 à Cornimont, village qu'il portait dans son cœur et qu'il n'a jamais quitté, il était connu pour ses engagements, sa bonne humeur, son franc-parler et ses nombreuses compétences. Généreux et altruiste, il avait le cœur sur la main et était toujours disponible. Bon nombre d'associations ont bénéficié de ses services, notamment le club informatique, les Tréteaux Counehets et le Club Vosgien.

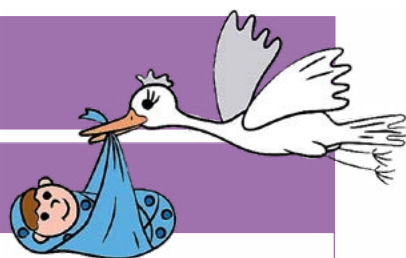
Il fut conseiller municipal, en charge de la communication de 2014 à 2020 et a créé le spectacle « Entrefêtes » qui se déroule chaque année entre Noël et Nouvel an. Nos pensées les plus sincères accompagnent sa famille, et particulièrement son épouse Marie-Andrée, qui, dans l'ombre, soutenait avec dévouement les engagements de son mari.



Merci pour l'ami que tu as été, et pour tout ce que tu as apporté lors de ton passage sur cette terre.

État civil

NAISSANCES



2024

Le 29 novembre 2024 à ÉPINAL, est née **Louna** De Joann BRIOT et de Enora MICHEL
Le 23 décembre 2024 à STRASBOURG, est née **Zélie** De Zoé POLLARD et de Nicolas THIEBAUT

2025

Le 8 janvier 2025 à Épinal, est née **Héloïse** De Boris GEOFFROY et de Charlene TRAVKINE
Le 10 février 2025 à Remiremont, est née **Lyana** De Alexandre GONZALEZ et de Chirley SCHMITTER

MARIAGES

2025

Le 29 mars 2025 Mariage de Fabrice ABEL et Marie-Odile VALENTIN



DÉCÈS

2024

Le 13 décembre à La Bresse, **Marie-Thérèse ANTOINE née MOUGEL** 90 ans
Le 21 décembre à Gérardmer, **Albert CLAUDEL** 86 ans
Le 27 décembre à Cornimont, **Cindy CLAUDEL** 43 ans
Le 27 décembre à Cornimont, **Martial CURIEN** 85 ans

2025

Le 4 janvier à Vandœuvre-lès-Nancy, **Nelly CLÉMENT née MOUGIN** 80 ans
Le 12 janvier à Cornimont, **Yolande ALBERTI née TROMBINI** 96 ans
Le 13 janvier à Remiremont, **Reine GARCELON née FRANÇOIS** 94 ans
Le 6 février à Remiremont, **Michel MOUGEL** 98 ans
Le 10 février à Remiremont, **Bernadette MOUGEL née PETITGENET** 88 ans
Le 21 février à Saulxures-sur-Moselotte, **Fernande GRUNENWALD née GEHIN** 92 ans
Le 26 février à Vandœuvre-lès-Nancy, **Alain GÉHIN** 61 ans
Le 14 mars à Cornimont, **Jean Claude HAISMANN** 79 ans
Le 18 mars à Remiremont, **Françoise LOTZ née THOMAS** 91 ans
Le 27 mars à Remiremont, **Anne-Marie CLAUDEL née ZEN** 90 ans
Le 8 avril à Remiremont, **Yvan AUBERT** 85 ans

CONCERTS



Ad'Line



Ceux d'la mouff



Wakan Tanka



Julia Via

SPECTACLES



Icônes



"Tout en haut du grand chêne"



"Le bistrot de mon grand père"